

CONSEIL

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 7-8 juin 2023

PROGRAMME-PAYS POUR L'UKRAINE

JT03520173

*La note introductive et l'Annexe A sont diffusées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles des Membres de l'OCDE. L'Annexe B a été approuvée par le Comité des relations extérieures.*

## Vue d'ensemble

1. Le 5 juillet, le Premier ministre ukrainien Denys Chmyhal a présenté une demande officielle d'adhésion de l'Ukraine à l'OCDE, une ambition que les dirigeants ukrainiens avaient déjà exprimée à plusieurs reprises. La demande d'ouverture des discussions d'adhésion à l'OCDE est intervenue peu de temps après que le Conseil européen a accordé à l'Ukraine le statut de candidat à l'Union Européenne (UE) le 23 juin 2022. Le 4 octobre, le Conseil de l'OCDE a reconnu l'Ukraine comme membre potentiel de l'OCDE et a invité le Secrétaire général à engager un premier dialogue d'adhésion avec l'Ukraine [C(2022)163/REV1 et C/M(2022)18, point 240]. Le 20 janvier 2023, le Comité des relations extérieures (CRE) a examiné une proposition du Secrétariat relative à un Programme-pays pour l'Ukraine, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le cadre pour l'établissement des programmes par pays [C/MIN(2013)12]. La proposition a été transmise au Conseil pour examen et décision. Lors de sa session du 25 janvier, le Conseil a décidé d'inviter l'Ukraine à s'engager dans un Programme-pays et a invité le Comité à "décider de la mise en œuvre du Programme-pays, en particulier de son mandat, de son financement, de sa durée, de son renouvellement, de son contenu, de sa gouvernance, de son suivi et de son évaluation" [C(2023)4/REV1 et C/M(2023)2, point 18]. Le 13 avril 2023, le CRE est convenu de lancer le Programme-pays pour l'Ukraine présenté en Annexe B de ce document, pour une durée de quatre ans [ERC(2023)11/REV2].
2. Le Programme-pays de l'OCDE pour l'Ukraine représentera une avancée par rapport au Plan d'action en place (et mis à jour régulièrement) depuis 2015, et ce à plusieurs égards. Alors que le Plan d'action était structuré en trois piliers - (i) lutte contre la corruption, (ii) gouvernance et état de droit, et (iii) investissement et climat des affaires - le Programme-pays recentrera les travaux de l'OCDE sur les priorités politiques guidées par deux documents stratégiques : Le Plan national de redressement et de développement de l'Ukraine et le Cadre 2017 de l'OCDE pour l'examen des membres potentiels [C/MIN(2017)13]. L'intégration dans l'Union européenne (UE) est la principale priorité de la politique étrangère de l'Ukraine et la première priorité du Plan d'action prioritaire du gouvernement pour 2023.<sup>1</sup> Les priorités identifiées pour le Programme-pays reflètent donc les priorités de l'UE pertinentes au regard de l'adhésion de l'Ukraine, à savoir les sept recommandations de la Commission européenne<sup>2</sup>, tout en contribuant à l'objectif global du programme qui est de soutenir la reconstruction et le redressement de l'Ukraine conformément à ses propres priorités. Le Programme-pays contribuera également à structurer la contribution de l'OCDE aux travaux de la Plateforme de haut niveau pour la coordination de l'aide des donateurs dirigée par l'Ukraine, l'Union européenne et les États-Unis, et sa mise en œuvre sera ajustée, le cas échéant, en fonction des priorités définies par la Plateforme.
3. En outre, le Programme-pays est envisagé pour être financé en tant que programme pluriannuel, avec des résultats clairement définis et un calendrier convenu, bien que nécessairement flexible. En ce sens, il est plus structuré et plus complet, plus concret et plus prévisible que le plan d'action. En outre, il a été organisé sur la base de l'ensemble de l'OCDE et de l'ensemble du gouvernement, afin de garantir qu'il corresponde bien aux priorités de réforme des politiques que l'Ukraine et l'Organisation ont convenues dans le cadre de la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'OCDE. Compte tenu des contraintes en matière de ressources et de l'ampleur des défis auxquels l'Ukraine est confrontée, une

1. Voir : <https://www.kmu.gov.ua/en/news/uriad-zatverdyv-plan-priorytetnykh-dii-na-2023-rik>

2. Voir : [https://www.eeas.europa.eu/delegations/ukraine/eu-commissions-recommendations-ukraines-eu-candidate-status\\_en?s=232](https://www.eeas.europa.eu/delegations/ukraine/eu-commissions-recommendations-ukraines-eu-candidate-status_en?s=232)

approche coordonnée et convenue d'un commun accord, assortie d'un certain degré de flexibilité pour adapter la mise en œuvre des activités au contexte difficile et très incertain de l'Ukraine, sera essentielle pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Enfin, le Programme-pays marque un changement radical dans les relations de l'Ukraine avec l'OCDE et étaye la décision du Conseil de mener un "dialogue initial sur l'adhésion" avec des mesures, des objectifs et des actions concrets [[C\(2022\)163/REV1](#)].

4. Le Programme-pays offre donc une forme plus structurée de coopération avec l'Organisation, ce qui présente plusieurs avantages. Le Programme-pays permettra à l'Ukraine de se familiariser avec les méthodes de travail de l'OCDE, de s'aligner avec les normes et les bonnes pratiques de l'OCDE, de se rapprocher des organes de l'OCDE, d'adhérer à certains instruments juridiques de l'OCDE et d'entrer en contact avec un vaste réseau d'experts et de pairs dans les pays de l'OCDE par le biais de la participation aux organes de l'OCDE. En outre, l'Ukraine pourra participer à des projets horizontaux d'importance mondiale, échanger et harmoniser des données afin d'être mieux représentée dans les bases de données et les systèmes d'indicateurs de l'OCDE, et détacher des fonctionnaires auprès de l'Organisation.

### Gouvernance, organisation, suivi et évaluation

5. Le Programme-pays pour l'Ukraine sera régi conformément aux règles de l'Organisation, en particulier selon le Cadre pour l'instauration de programmes par pays [[C/MIN\(2013\)12](#)] (ci-après dénommé "le Cadre de 2013") ainsi qu'aux règles et règlements de l'Organisation, en particulier les Résolutions du Conseil sur une nouvelle structure de gouvernance pour l'organisation [[C\(2006\)78/REV1/FINAL](#)] et de gouvernance de l'organisation [[C\(2015\)100](#)] et sur les Partenariats au sein des organes de l'OCDE [[C\(2012\)100/REV2/FINAL](#)], ainsi que le Règlement financier de l'organisation [[C\(2008\)92/REV1](#)].
6. Par conséquent, le Comité des relations extérieures est convenu de lancer le Programme-pays proposé pour l'Ukraine, sous réserve des décisions prises par d'autres organes compétents :
  - Les résultats à fournir dans le cadre du programme seront inclus dans le Programme de travail et budget (PTB) des comités concernés, qui sont soumis par ces comités à l'approbation du Conseil, par l'intermédiaire du Comité du budget.
  - Les conventions de subvention pour le financement du programme seront soumises au Comité du budget pour examen et acceptation conformément au règlement 14, paragraphe 2, du règlement financier.
  - Les décisions relatives aux partenariats au sein des organes de l'OCDE seront prises par le Conseil, via le Comité, en consultation avec les comités concernés.
  - Les décisions relatives à l'adhésion aux instruments juridiques de l'OCDE seront prises en ligne avec les règles et pratiques pertinentes.
7. La coordination du Programme-pays sera assurée par l'unité Ukraine au sein de la Direction des relations mondiales et de la coopération, avec le soutien du bureau de liaison de l'OCDE en Ukraine à Kyiv. Le rôle de l'unité sera d'assurer la mise en œuvre en temps voulu des travaux conformément à l'accord, d'assurer la liaison avec les directions de l'OCDE, y compris les services centraux, d'élaborer la proposition, de préparer les rapports de suivi pour le Comité et le Conseil, comme demandé, d'assurer la liaison avec les donateurs et de communiquer avec le gouvernement ukrainien sur les questions liées au Programme-pays. L'équipe du bureau de Kyiv apportera un soutien sur le terrain aux équipes en mission, y compris les missions en ligne, veillera à ce que les représentants du gouvernement ukrainien s'engagent de manière pertinente dans les

travaux de l'OCDE et soutiendra la préparation des fonctionnaires ukrainiens en vue de leur participation aux réunions et événements de l'OCDE. Le GRC contribuera également à l'analyse des travaux selon les besoins, veillera à l'engagement des parties prenantes et sera le principal point de contact pour les membres de l'OCDE, les directions de l'OCDE et le gouvernement ukrainien sur les questions liées au Programme-pays. L'objectif ultime de la coordination est de veiller à ce que le soutien de l'OCDE soit cohérent et que les activités soient bien mises en œuvre, en tenant dûment compte de la capacité d'absorption des autorités ukrainiennes, soumises notamment aux exigences de la guerre.

8. Du côté du gouvernement ukrainien, la mise en œuvre du Programme-pays sera supervisée par le ministre du Cabinet des ministres de l'Ukraine, comme le prévoit le protocole d'accord entre l'OCDE et l'Ukraine. La coordination de la mise en œuvre du programme sera assurée par le secrétariat du cabinet des ministres de l'Ukraine, en étroite consultation avec les ministères de tutelle et les organes compétents.
9. Conformément à ces dispositions, le Programme-pays pour l'Ukraine a été conçu de la manière décrite ci-dessous. Le Secrétariat présentera tous les six mois un rapport sur la mise en œuvre du Programme-pays – des rapports *ad-hoc* pourraient être demandés par le Conseil. Le Programme-pays pour l'Ukraine fera l'objet d'un suivi régulier et d'un rapport annuel sur l'avancement de ses réalisations et de ses résultats, ainsi que d'une évaluation finale à la fin de sa période de mise en œuvre, en s'inspirant des pratiques et des évaluations d'autres programmes nationaux, notamment en ce qui concerne la méthodologie utilisée pour mesurer les paramètres qualitatifs et quantitatifs.

### Plan du Programme-pays

10. Ce Programme-pays structure la coopération avec l'Ukraine autour de deux piliers fondamentaux : (i) le Cadre de 2017 pour l'examen de membres potentiels [C/MIN(2017)13] et (ii) les propres priorités de l'Ukraine, à savoir celles des projets de chapitres du plan national de redressement et de développement (NDRP), en cours d'élaboration par le gouvernement, ainsi que celles reflétées dans le plan d'action prioritaire du gouvernement pour 2023, approuvé le 14 mars.<sup>3</sup> Conformément à ce dernier, à court terme, le Programme-pays contribuera à soutenir la gestion macroéconomique et les réformes de l'environnement des entreprises, la poursuite de la décentralisation et du développement régional, l'efficacité de l'administration publique, l'État de droit, la protection de l'environnement et l'intégration dans l'UE. Les priorités à moyen et long terme reflétées dans les premières sont des objectifs mobiles, car le NDRP est un "document vivant", qui évolue au fur et à mesure de la guerre, et le gouvernement s'attend à ce qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de la guerre.
11. Le Programme-pays ne confère à l'Ukraine aucun statut particulier vis-à-vis de l'OCDE, et n'implique aucun engagement en ce qui concerne l'adhésion à l'OCDE. Comme indiqué dans la décision du Conseil du 4 octobre 2022, l'ouverture de discussions sur l'adhésion et la préparation d'un projet de feuille de route pour l'adhésion nécessiteront une nouvelle décision du Conseil à une date ultérieure [C/M(2022)18, point 266 c)]. Néanmoins, contrairement à la plupart des autres programmes par pays, le *contenu* du programme sera conçu pour aider l'Ukraine à progresser vers un tel objectif dans le contexte du dialogue initial sur l'adhésion.
12. Le Programme permettra à l'Ukraine de tirer parti de l'expertise et des meilleures pratiques de l'OCDE, de renforcer ses institutions et de développer ses capacités pour mener à bien des réformes des politiques alignées sur les normes et les meilleures pratiques de l'OCDE. Le Programme-pays comprendra (i) des examens et d'autres projets

<sup>3</sup> Voir : <https://www.kmu.gov.ua/en/news/uriad-zatverdyyv-plan-priorytetnykh-dii-na-2023-rik>

débouchant sur des recommandations politiques et complétés par des activités de renforcement des capacités, (ii) instruments de l'OCDE auxquels l'Ukraine pourrait adhérer, et (iii) des objectifs visant à renforcer la participation/le statut de l'Ukraine au sein des organes de l'OCDE, tous ces éléments constituant des **points de référence pour la réforme**. La convergence de l'Ukraine vers les normes de l'OCDE sera mutuellement bénéfique pour tous les partenaires concernés et aidera en même temps l'Ukraine à se rapprocher de certaines parties de l'*acquis* communautaire.

### Financement et durée

13. Compte tenu de la pression exercée sur les finances publiques de l'Ukraine en temps de guerre, le Programme-pays sera **intégralement financé par les contributions des donateurs** sous la forme de contributions volontaires au Programme-pays dans le cadre d'un accord de financement pluriannuel. Bien qu'il soit prévu que le Programme-pays soit soutenu politiquement et financièrement dans son ensemble, à confirmer avec les autorités ukrainiennes, les contributions financières peuvent être organisées tout au long de la durée du programme, ou par tranches annuelles, afin de refléter les propres dispositions budgétaires des donateurs. Le financement du programme de cette manière permettra de rationaliser le soutien apporté à l'Ukraine par les pays membres de l'OCDE désireux de contribuer au travail de l'Organisation avec le pays, d'optimiser l'utilisation efficace des ressources et de faciliter le suivi des dépenses financières et l'établissement de rapports à ce sujet. Conformément au règlement financier de l'OCDE, les subventions doivent être soumises au Comité du budget dès que possible après le lancement du Programme-pays. La note à préparer pour le Comité du budget précisera les différents domaines de résultats auxquels elles seront affectées.
14. Le Programme-pays s'étendra sur **quatre ans** afin de laisser suffisamment de temps à l'Ukraine pour obtenir des résultats concrets, tout en permettant aux membres de l'OCDE d'évaluer la capacité d'absorption du pays, sa volonté politique de travailler en étroite collaboration avec l'OCDE et son empressement à mettre en place des changements. La mise en œuvre du Programme peut être suspendue ou sa durée prolongée en cas de *force majeure*, sous réserve de l'approbation du Comité des relations extérieures.
15. Conformément à la demande du Conseil, le lancement du Programme-pays devrait être accueilli lors de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel en juin 2023, en présence du Premier ministre ukrainien. Le Programme-pays pour l'Ukraine pourrait être renouvelé, à la demande des parties, sous réserve (i) d'un examen des résultats, (ii) de la disponibilité du financement et (iii) de l'approbation du CER.
16. Suite aux consultations avec le gouvernement ukrainien et les directions de l'OCDE en février 2023, et à la consultation effectuée en mars 2023 afin de refléter les commentaires des Membres de l'OCDE, une liste de priorités à court, moyen et long terme, comprenant des examens et des activités de renforcement des capacités, a été identifiée, révisée et est présentée à l'annexe B. Les activités sont chiffrées individuellement et le coût total du Programme-pays quadriennal pour l'Ukraine est estimé à **16 500 000 EUR** pour toute sa durée.

### Résultats attendus

17. Le Programme-pays est un **partenariat mutuellement bénéfique**, au sein duquel l'OCDE et l'Ukraine peuvent développer et superviser l'orientation stratégique de leur relation et s'assurer que leur dialogue reste ciblé et tourné vers l'avenir, en vue du redressement de l'Ukraine et de ses ambitions d'adhésion à l'UE et à l'OCDE. Le Programme-pays offrira à l'Ukraine :

- un accès renforcé aux meilleures pratiques internationales et à l'échange d'expériences grâce à une plus grande participation aux organes de l'OCDE ;
  - des examens sur mesure et l'apprentissage par les pairs ;
  - l'amélioration de la qualité des réformes des politiques conformément aux normes de l'OCDE ;
  - la poursuite de l'ancrage des réformes à long terme, notamment par l'adhésion à certains instruments juridiques de l'OCDE ;
  - un réseau renforcé d'experts internationaux et de pairs ; et
  - le renforcement de ses liens avec la communauté de l'OCDE.
18. En résumé, ce Programme pourrait aider l'Ukraine à progresser dans ses objectifs avec l'OCDE et l'UE et à mettre en œuvre son plan national de redressement et de développement conformément aux bonnes pratiques internationales et en cohérence avec l'approche de redressement convenue par l'Ukraine et ses partenaires dans les principes de Lugano<sup>4</sup>.

### Contenu du programme

19. Le Programme-pays comprend trois types de résultats/objectifs :
- une liste de propositions d'examens proposés et d'autres activités de renforcement des capacités tels que demandés par les autorités ukrainiennes ;
  - une sélection d'instruments juridiques de l'OCDE permettant à l'Ukraine de progresser dans l'alignement sur les normes de l'Organisation, divisée en priorités à court, moyen et long terme ; et
  - les formes potentielles de partenariat dans les organes de l'OCDE (par exemple, le statut de participant ou d'associé).
20. Les activités de l'OCDE en faveur de l'Ukraine déjà en cours de mise en œuvre continueront à se dérouler en parallèle, conformément aux obligations précédemment convenues avec le gouvernement ukrainien et les donateurs. Les travaux mis en œuvre dans le cadre de ce Programme-pays rechercheront des synergies avec ces autres activités, le cas échéant, et s'appuieront sur les conclusions et les recommandations issues de ces travaux. L'annexe A présente une brève description des activités de l'OCDE en cours qui se poursuivront mais qui seront mises en œuvre en dehors du champ d'application de ce Programme-pays, y compris les sources de financement, leur durée et les donateurs.
21. En outre, les travaux antérieurs de l'OCDE sur l'Ukraine, menés à terme avant le début du Programme-pays, resteront pertinents et sont dûment pris en compte dans les propositions présentées à l'annexe B. Plus précisément, les conclusions et les recommandations des travaux antérieurs serviront de points de référence pour évaluer l'état de la mise en œuvre des recommandations des politiques de l'OCDE, identifier les écueils et approfondir l'appui aux politiques. En outre, deux secteurs économiques, l'agriculture et l'énergie, feront l'objet de travaux de politique sectorielle, compte tenu des travaux de longue date de l'OCDE dans ces secteurs et de leur importance pour le redressement et la reconstruction de l'Ukraine après la guerre.

---

<sup>4</sup>[https://decentralization.gov.ua/uploads/attachment/document/1060/Lugano\\_Declaration\\_URC2022-1.pdf](https://decentralization.gov.ua/uploads/attachment/document/1060/Lugano_Declaration_URC2022-1.pdf)

22. En décembre 2022, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Ukraine ont signé un programme de travail conjoint de deux ans pour aider le système énergétique du pays à se redresser et à jeter les bases de sa transition vers un avenir énergétique sûr et durable. Le secrétariat de l'OCDE et de l'AIE continuera à coordonner étroitement la mise en œuvre de leurs travaux en Ukraine et recherchera des synergies et des complémentarités pour en optimiser l'impact. Le Secrétariat continuera également à coordonner ses travaux avec le Forum international des transports (FIT) et à rechercher des synergies et des complémentarités le cas échéant, notamment en ce qui concerne les travaux relatifs à l'impact de la guerre en Ukraine sur les infrastructures de transport et la connectivité.
23. L'annexe B ci-dessous présente une liste de prestations demandées par l'Ukraine et discutées avec le gouvernement ukrainien et les directions de l'OCDE. Les critères suivants ont été appliqués pour guider la sélection :
- l'examen des politiques et les activités de renforcement des capacités qui soutiennent directement le redressement et le développement de l'Ukraine ;
  - conformément au Cadre de 2017 de l'OCDE pour l'examen des membres potentiels [[C/MIN\(2017\)13](#)] ;
  - à l'appui du plan national de redressement et de développement de l'Ukraine, les priorités du gouvernement pour 2023<sup>5</sup> ;
  - des priorités qui soutiennent l'adhésion de l'Ukraine aux instruments juridiques de l'OCDE ou sa participation accrue aux organes de l'OCDE ;
  - des priorités qui répondent aux principaux défis de l'adhésion à l'UE - en particulier les sept recommandations de la Commission européenne et l'alignement de l'Ukraine sur l'acquis de l'UE<sup>6</sup> ;
  - les priorités qui présentent une valeur ajoutée/un avantage comparatif évidents pour l'OCDE, afin de garantir l'additionnalité du soutien de l'OCDE et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les autres partenaires internationaux de l'Ukraine ; et
  - la faisabilité des activités en temps de guerre.
24. L'annexe B est divisée en trois sections, avec les priorités suivantes, telles qu'elles ont été convenues avec le gouvernement ukrainien :
- Section 1 - Résultats : liste des examens et des activités de renforcement des capacités demandés par les autorités ukrainiennes et confirmés par les directions de l'OCDE.
  - Section 2 - Formes potentielles de partenariat dans les organes de l'OCDE.
  - Section 3 - Instruments juridiques de l'OCDE auxquels l'Ukraine s'efforcera d'adhérer.

### Mise en œuvre du programme

25. La mise en œuvre du Programme-pays débutera au second semestre 2023, après la réunion du Conseil au niveau ministériel de juin 2023. Sous réserve de l'évolution de la guerre, les travaux spécifiques pourront commencer conformément à l'ordre approximatif

<sup>5</sup><https://www.kmu.gov.ua/en/news/premier-ministr-nazvav-10-priorytetiv-uriadu-na-2023-rik>

<sup>6</sup>[https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/commission-analytical-report-ukraines-alignment-eu-acquis\\_en](https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/commission-analytical-report-ukraines-alignment-eu-acquis_en)

des activités présentés à l'annexe B. Les priorités à court terme, qui seront lancées en 2023 et au début de 2024, ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence par rapport aux priorités du gouvernement pour 2023 et de leur faisabilité en temps de guerre. La plupart des recherches documentaires, des consultations et des échanges avec les fonctionnaires ukrainiens nécessaires à ce travail peuvent avoir lieu malgré la guerre, soit à distance, soit avec le soutien de l'équipe du Bureau de liaison de l'OCDE pour l'Ukraine à Kyiv (le « Bureau de Kyiv »). Les missions du personnel de l'OCDE en Ukraine resteront limitées en nombre, en portée et en durée, et seront soumises aux règles et procédures de l'Organisation régissant les missions vers des destinations à haut risque.

26. La mise en œuvre du programme sera flexible et s'adaptera à l'évolution des circonstances, tant en Ukraine qu'à l'étranger. Dans le cas où les circonstances exigeraient que le programme soit mis en attente pendant un certain temps ou simplement prolongé pour une période donnée, et sous réserve de l'approbation du Comité des relations extérieures, cette flexibilité pourrait, si nécessaire, s'étendre à la durée du programme lui-même. Le Bureau de Kyiv est en train d'être mis en place et de s'adapter aux conditions locales pour soutenir la mise en œuvre du Programme-pays, et le Secrétariat continue de suivre de près la situation et les risques associés.
27. Au fil des ans, l'OCDE a construit un solide réseau de parties prenantes ukrainiennes au sein de l'administration et au-delà, avec lesquelles un haut niveau de confiance a été instauré. En outre, l'OCDE et l'Ukraine ont mis en place des méthodes de travail informelles mais systématiques, compte tenu des circonstances difficiles, qui permettront d'optimiser les chances de succès. L'unité dédiée à l'Ukraine au sein du GRC et l'unité dédiée à l'OCDE au sein du Secrétariat du Cabinet des ministres travaillent très efficacement ensemble. Cette collaboration passera à un niveau supérieur avec l'équipe du Bureau de Kyiv. Il y a donc de bonnes raisons d'être confiant dans la capacité et la préparation de l'Ukraine à entreprendre le programme avec l'OCDE. Une coopération et une communication étroites aideront également les deux parties à identifier les changements de situation et à adapter le travail à l'évolution des conditions en Ukraine.

## Questions transversales

### *Environnement*

28. L'économie ukrainienne, du fait de son héritage soviétique, a longtemps été dominée par des secteurs très polluants et fortement consommateurs d'énergie et de ressources. Avant la guerre, elle était confrontée à des défis liés à l'obsolescence des technologies dans les secteurs minier et métallurgique, à des logements énergivores et à des infrastructures de transport obsolètes. La guerre elle-même a causé d'autres dégâts environnementaux étendus et graves, avec des conséquences à court et à long terme pour la santé humaine et les écosystèmes<sup>7</sup>. Depuis le début des années 1990, l'OCDE travaille avec l'Ukraine pour résoudre les défis liés à l'impact de l'héritage soviétique sur les infrastructures et l'industrie, et à d'autres défis environnementaux. L'attention portée à ces enjeux sera essentielle dans la phase de reconstruction de l'Ukraine, en investissant dans un avenir plus durable et plus économe en énergie.
29. Les recommandations politiques de l'OCDE, ses instruments juridiques, ses lignes directrices en matière de politiques publiques, et les activités à l'appui du renforcement des capacités prévues dans le Programme-pays pourraient aider l'Ukraine à progresser dans l'atteinte de ses objectifs de politique publique et à respecter ses engagements auprès de l'UE et du FMI, ainsi que ceux liés aux objectifs de développement durable des

<sup>7</sup> <https://www.oecd.org/ukraine-hub/policy-responses/consequences-environnementales-de-la-guerre-en-ukraine-et-perspectives-pour-une-reconstruction-verte-643ca181/>



Nations unies (ODD). Toutes les activités incluses dans le Programme-pays tiendront compte dans une certaine mesure de la composante environnementale. Par exemple, les travaux portant sur les lignes directrices sur la conduite responsable des entreprises, et plus particulièrement les travaux sur les secteurs de l'énergie et de l'environnement, chercheront à aider l'Ukraine à concevoir et à mettre en œuvre des politiques efficaces pour traiter les problèmes environnementaux et gérer durablement les ressources.

### *Égalité des genres*

30. L'OCDE soutient depuis longtemps l'égalité des genres et a élaboré des instruments juridiques spécifiques à cette thématique pour fournir un cadre d'action politique, notamment via la Recommandation de 2013 sur l'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat [[OECD/LEGAL/0398](#)] et la Recommandation de 2015 sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique [[OECD/LEGAL/0418](#)]. Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil de l'OCDE et certains partenaires y ont adhéré, et elles fournissent des principes politiques, des lignes directrices et des mesures concrètes pour faire progresser l'égalité des genres. L'Ukraine vise à adhérer à ces instruments, et le Programme-pays comprend des activités de renforcement des capacités afin d'aider l'Ukraine à mettre en œuvre les Recommandations et à améliorer sa politique d'égalité des genres.
31. De façon générale, le Programme-pays intégrera l'égalité des genres dans toutes ses activités et utilisera les outils et données ventilées par genre disponibles dans la mesure du possible. La mise en œuvre du Programme-pays sera également assurée par des équipes de l'OCDE répondant aux critères de diversité des genres, et l'OCDE s'efforcera d'assurer un équilibre dans la représentation des genres lorsqu'elle associera des experts et des parties prenantes à ses travaux.

### **Risques et stratégies d'atténuation**

32. En raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de la nature constamment changeante des hostilités, le Programme-pays sera confronté à des risques spécifiques qui ne font normalement pas partie des travaux de l'OCDE. Lors de sa conception, il a été tenu compte du contexte de guerre qui prévaut en Ukraine et du risque de changement brutal des circonstances. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation proposées sont décrits ci-dessous. Le personnel de l'OCDE travaillant sur le Programme-pays comprend la nécessité de s'adapter rapidement à des conditions changeantes et de tirer parti des ressources disponibles pour poursuivre avec succès le Programme-pays. Le programme offre un certain niveau de flexibilité pour répondre aux besoins émergents et prend pleinement en compte le contexte hautement volatile.
33. Les risques potentiels et les stratégies d'atténuation proposées sont les suivants :
  - a. Escalade des hostilités.  
En cas d'escalade des hostilités, et notamment d'une concentration accrue de l'action russe contre Kyiv et sa région, les activités dans le pays seront suspendues, le personnel du bureau de liaison OCDE-Ukraine sera évacué et la situation sera suivie de près afin d'assurer la poursuite des activités sur le terrain dès que les conditions le permettront. Tous les travaux susceptibles d'être poursuivis continueront et seront coordonnés par l'unité Ukraine du GRC et le bureau de liaison OCDE-Ukraine depuis Paris. L'équipe restera en contact étroit avec ses homologues ukrainiens et veillera à ce que les travaux reprennent rapidement dès que la situation en matière de sécurité s'améliorera.

b. Limites de capacité.

Compte tenu de l'affaiblissement des capacités institutionnelles du gouvernement ukrainien en raison de la guerre, les activités du Programme-pays ont été échelonnées de manière à non seulement tenir compte les priorités à court, moyen et long terme, mais aussi à éviter toute surcharge (tous les projets ne seront pas mis en œuvre en même temps). Les travaux se concentreront d'abord sur les activités qui nécessitent un grand nombre de recherches documentaires et qui ne représentent pas un fardeau excessif pour les autorités ukrainiennes. Toutefois, si un changement de circonstances pèse sur les capacités de l'administration publique ukrainienne à participer au Programme-pays, il pourra être décidé de limiter encore davantage les activités et/ou d'en reporter certaines, afin de ne pas surcharger les institutions et le personnel ukrainiens. En outre, les défis auxquels se heurte l'Ukraine et dans lesquelles elle se trouve évoluant quotidiennement, les actions sur les priorités varieront en fonction des besoins immédiats. Si le pays se trouve limité en termes de capacités et de ressources nécessaires pour s'engager dans le Programme-pays de l'OCDE, l'OCDE fera davantage appel au personnel du bureau de liaison OCDE-Ukraine pour renforcer le soutien et la coordination au niveau local, et pour alléger toute charge potentielle pour les Ukrainiens. Le travail sera toujours axé sur la demande et orchestré de manière à ce que le soutien de l'OCDE soit une aide plutôt qu'une charge.

c. Contraintes financières.

Compte tenu de la charge financière à laquelle le gouvernement ukrainien est confronté, notamment en raison de la guerre, les membres de l'OCDE ont accepté que le programme soit entièrement financé par des contributions volontaires (les contributions ukrainiennes, en particulier les contributions en nature ou l'aide aux coûts dans le pays, seront également les bienvenues) afin d'atténuer les risques que les difficultés financières de l'État ukrainien font peser sur la mise en œuvre du programme. Le programme ne sera lancé que si le niveau minimum de fonds pour le démarrage des activités initiales envisagées dans le programme est assuré par les donateurs.

d. Contraintes de personnel.

Si la mise en œuvre du Programme-pays se heurte à des obstacles dus à l'insuffisance des ressources en personnel, l'unité Ukraine de l'OCDE communiquera avec ses collègues de l'OCDE sur la nécessité de recruter du personnel supplémentaire pour garantir une mise en œuvre en temps voulu du programme en fonction des besoins et des lacunes identifiés.

e. Missions.

Comme indiqué ci-dessus, le Programme-pays sera mis en œuvre en tenant compte des risques associés aux missions en Ukraine, et les règles et procédures de l'OCDE régissant les missions vers des destinations à haut risque s'appliqueront. En outre, tout sera mis en œuvre pour que les missions soient (i) essentielles, (ii) aussi courtes que possible et (iii) de taille limitée. Dans la mesure du possible, les projets seront menés à *distance*, en s'appuyant au maximum sur les interactions en ligne. Cela limitera les risques pour le personnel de l'OCDE et réduira en même temps la charge pour les institutions ukrainiennes.

34. Les risques et les stratégies d'atténuation seront constamment évalués, coordonnés et discutés en interne et entre l'OCDE et les autorités ukrainiennes. Si, pour quelque raison que ce soit, la mise en œuvre du Programme-pays se heurte à des obstacles, l'unité GRC

Ukraine, avec l'aide du bureau de liaison de l'OCDE en Ukraine, communiquera avec les homologues de l'OCDE et de l'Ukraine sur les raisons des retards et identifiera les moyens de les surmonter.

## Complémentarité

35. Le Programme-pays a été conçu en tenant compte non seulement des priorités du gouvernement ukrainien, mais aussi des activités et des priorités des autres partenaires internationaux de l'Ukraine. Les activités présentées à l'annexe B sont alignées sur des priorités politiques plus larges, mais apportent également la valeur ajoutée unique de l'OCDE aux efforts de réforme et de redressement. Certains projets proposés ont été mis de côté pour éviter les doublons, tandis que d'autres ont été jugés prioritaires parce qu'ils semblent bien s'intégrer dans le tableau d'ensemble, en particulier par rapport à plusieurs points de référence clés.

- Le 3 janvier 2023, le Premier ministre a annoncé les dix priorités de l'action gouvernementale pour 2023<sup>8</sup>. Plusieurs d'entre elles bénéficieront d'un soutien approfondi de l'OCDE dans des domaines tels que l'éducation, la décentralisation, la réforme de la gestion des biens de l'État et la réforme de l'administration publique. Les priorités se retrouvent dans le plan d'action gouvernemental 2023 approuvé en mars 2023.
- Le 1er février 2023, la Commission européenne a publié un rapport analytique détaillé évaluant la capacité de l'Ukraine à assumer les obligations liées à l'adhésion à l'UE et sa position par rapport à l'*acquis* communautaire. Le rapport de la CE a classé 33 domaines politiques en fonction de leur niveau de préparation à la mise en œuvre de l'*acquis* de l'UE dans chaque domaine politique. Le Programme-pays tient compte de ces priorités et s'efforcera de soutenir les aspirations européennes de l'Ukraine.
- Les résultats de la mission du FMI en Ukraine en février 2023<sup>9</sup> reconnaissent également des réalisations concrètes, mais mettent en évidence des domaines prioritaires pour la poursuite des réformes et des améliorations, pour lesquels les instruments juridiques, le savoir-faire et les réseaux de l'OCDE pourraient apporter un soutien. Le 31 mars 2023, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un nouvel accord élargi de 48 mois au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) dans le cadre d'un programme de soutien total de 115 milliards de dollars pour l'Ukraine. Le programme de l'Ukraine soutenu par le MEDC vise à ancrer des politiques qui soutiennent la stabilité budgétaire, extérieure, des prix et financière et soutiennent la reprise économique, tout en améliorant la gouvernance et en renforçant les institutions pour promouvoir la croissance à long terme dans le contexte de la reconstruction d'après-guerre et de la trajectoire de l'Ukraine vers l'adhésion à l'UE. Dans tous ces domaines, l'OCDE peut apporter son expertise et son soutien à l'Ukraine pour qu'elle remplisse ses obligations.
- Le groupe de soutien des ambassadeurs du G7 pour l'Ukraine s'est engagé activement auprès du gouvernement dans le but de faire avancer le processus de

<sup>8</sup> <https://www.kmu.gov.ua/en/news/premier-ministr-nazvav-10-priorytetiv-uriadu-na-2023-rik>

<sup>9</sup> <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/02/17/pr2346-imf-staff-and-ukrainian-authorities-reach-staff-level-agreement-on-the-review-of-pmb>

réforme économique de l'Ukraine par le biais de conseils et d'une assistance coordonnée. Le groupe encourage l'Ukraine à renforcer ses réformes dans divers domaines, allant de l'État de droit et des institutions démocratiques à la transition écologique et à l'égalité des genres. Le Programme-pays est bien aligné sur ces domaines prioritaires du Groupe et peut en particulier contribuer aux priorités du Groupe pour 2023<sup>10</sup> sous la présidence japonaise en termes de soutien à la reprise et au développement économiques, d'avancement de la réforme judiciaire et de l'application de la loi, de lutte contre la corruption, de renforcement de la gouvernance et des institutions, et de poursuite de la réforme du secteur de l'énergie et de la transition vers une économie verte.

## Coordination

36. La mise en œuvre du programme sera étroitement coordonnée avec les autres partenaires internationaux de l'Ukraine afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois ou les messages contradictoires, ainsi que d'en assurer la coordination et la pertinence. La Plateforme de coordination des donateurs pour l'Ukraine<sup>11</sup>, coprésidée par les États-Unis, l'Union européenne et l'Ukraine, sera la Plateforme de haut niveau pour la coordination de l'aide des donateurs à l'Ukraine. L'objectif de cette Plateforme est, à terme, de fédérer et d'orienter les efforts de reconstruction de l'Ukraine. À cette fin, la plateforme travaillera en étroite collaboration avec les autorités ukrainiennes pour définir, hiérarchiser et séquencer les besoins stratégiques et coordonnera les efforts internationaux visant à soutenir une reprise économique durable, résiliente, inclusive et verte. L'OCDE fait partie de la Plateforme et veillera à ce que ses activités s'intègrent dans la coordination globale assurée par la Plateforme, afin de garantir l'additionnalité et d'éviter les chevauchements. Le soutien de l'OCDE se concentrera sur les questions politiques pour lesquelles l'Organisation dispose d'avantages comparatifs importants afin de compléter les efforts des autres membres de la Plateforme.
37. Les activités présentées dans le Programme-pays reflètent les priorités identifiées non seulement par l'Ukraine elle-même et l'OCDE, mais aussi par l'UE, le FMI et d'autres donateurs bilatéraux, avec lesquels le projet de programme a été discuté. Au fur et à mesure que la Plateforme de coordination avance dans son agenda et que des priorités politiques spécifiques sont identifiées parmi les membres, le Programme-pays ajustera le calendrier de mise en œuvre si nécessaire, afin de contribuer à des priorités plus urgentes convenues par la Plateforme. Les activités du Programme-pays peuvent également être modifiées afin de s'adapter aux priorités identifiées au fur et à mesure qu'elles apparaissent et d'éviter les chevauchements avec d'autres activités.
38. En outre, l'équipe du bureau de liaison de l'OCDE en Ukraine organisera régulièrement des réunions à un niveau plus technique, auxquelles participeront des représentants nationaux des membres de la Plateforme basés à Kyiv et d'autres parties prenantes concernées, afin de veiller à ce que ses travaux soient mis en œuvre en parfaite adéquation avec le programme défini par la Plateforme de coordination.

<sup>10</sup><https://www.ua.emb-japan.go.jp/files/100446057.pdf>

<sup>11</sup>[https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/news/ukraine-multi-agency-donor-coordination-platform-ukraine-kick-starts-work-2023-01-26\\_en](https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/news/ukraine-multi-agency-donor-coordination-platform-ukraine-kick-starts-work-2023-01-26_en)

## Annexe A - Travaux en cours de l'OCDE en faveur de l'Ukraine

### Politiques macroéconomiques et structurelles

39. Le département des affaires économiques a **créé un bureau pour l'Ukraine**, composé d'un économiste principal et d'un fonctionnaire ukrainien détaché. Les travaux en cours au sein de l'ECO prépareront le terrain pour la réalisation d'une étude économique complète de l'Ukraine lorsque le contexte le permettra. Ils répondent également à d'autres demandes de l'Ukraine visant à bénéficier de contributions analytiques et s'efforcent d'intégrer l'Ukraine dans les systèmes de prévision et d'indicateurs de l'OCDE. **(Financé par la Pologne, la Lituanie et la République slovaque, total 120k EUR, en cours jusqu'à fin 2023)**

### Gouvernance publique

40. L'OCDE poursuit son travail de diffusion des conclusions du rapport de l'OCDE *Reconstruire l'Ukraine en renforçant la gouvernance régionale et municipale* lancé en décembre 2022. Un atelier conjoint avec l'Alliance européenne des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine, le Comité des régions, la Commission européenne et les gouvernements de la Suisse, du Royaume-Uni et de l'Ukraine intitulé "De Lugano à Londres : Le rôle des administrations locales et régionales dans le processus de redressement de l'Ukraine" sera organisé le 25 mai 2023 à Bruxelles. L'objectif est d'explorer comment renforcer le rôle des administrations locales et régionales dans le processus de reconstruction et de redressement de l'Ukraine, et sur la voie de l'adhésion à l'UE. L'événement fournira également une plateforme pour examiner des capacités dont les administrations infranationales devraient être dotées dans le contexte de la guerre et de la reconstruction, en s'appuyant sur l'expérience des administrations infranationales d'autres pays en ce qui concerne la gestion des catastrophes et la reconstruction et le redressement après une catastrophe. L'événement débouchera sur un document final comprenant des recommandations spécifiques pour la Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine de Londres. **(Pas de financement, activité ponctuelle)**
41. Le Programme SIGMA (Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion) de l'OCDE et de l'UE a fourni des conseils stratégiques à l'Ukraine sur la **mise en œuvre de divers aspects de la stratégie de réforme de l'administration publique** (RAP) et de son plan d'action, ainsi que de la stratégie de gestion des finances publiques (GFP) de manière continue depuis 2008. Les activités se sont particulièrement intensifiées depuis la Révolution de la Dignité en 2014 et ont été maintenues après le déclenchement de l'agression russe. Les travaux en cours comprennent un soutien supplémentaire à l'amélioration du cadre stratégique de la RAP et stratégie de GFP, rapports et suivi), un soutien à la conception de la réforme salariale dans la fonction publique, ainsi que l'amélioration du cadre réglementaire pour la fonction publique au niveau central et les employés des administrations autonomes locales. Le travail sur la mise en œuvre de la nouvelle loi de procédure administrative comprend des conseils sur les moyens les plus efficaces de mettre en place le nouveau système et sur les changements à apporter au cadre réglementaire existant. Des formations et des conseils sur les améliorations à apporter au contrôle financier interne et aux systèmes de passation des marchés publics sont également dispensés, ainsi que des conseils sur l'amélioration de l'approche en matière d'examen des dépenses et sur la préparation de la nouvelle loi sur la Chambre des comptes de l'Ukraine. Des conseils sont fournis au ministère de l'économie sur **l'amélioration de la politique et de la réglementation en matière de marchés publics**. Le Programme SIGMA coopère avec le secrétariat du cabinet des ministres de l'Ukraine (SCMU), le ministère de la justice, l'agence nationale ukrainienne de fonction publique, le ministère de la transformation numérique, le ministère des

finances, le ministère de l'économie et la commission compétente de la Verkhovna Rada (le Parlement). En 2023, à la demande du SCMU, SIGMA procède à l'évaluation de l'administration publique ukrainienne au regard des principes de l'administration publique, qui constituent l'un des éléments fondamentaux du processus d'intégration européenne. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec la délégation de l'UE en Ukraine. **(Financé par l'UE, total d'environ 1,8 million d'euros pour l'Ukraine, en cours jusqu'à fin juillet 2025)**

42. La Division de l'OCDE pour la politique de la réglementation organise en 2023 une série de quatre ateliers en ligne à l'intention du Service de réglementation de l'État de l'Ukraine (SRS). Ces ateliers abordent la **politique réglementaire de manière** large et générale, tout en approfondissant des sujets tels que les évaluations ex post, la gouvernance et la performance des régulateurs, et enfin, la simplification administrative. Ces ateliers sont l'occasion pour le SRS d'en savoir plus sur les travaux et les bonnes pratiques développés par l'OCDE au fil des ans dans le domaine de la politique réglementaire et pour l'OCDE de mieux comprendre les besoins du Service de régulation de l'État d'Ukraine. L'interprétation anglais-ukrainien des ateliers est assurée par le SRS avec le soutien de l'USAID. **(Pas de financement, soutien en nature, en cours jusqu'à fin 2023)**

## Concurrence

43. Une **étude de marché du secteur ukrainien de l'électricité** financée par l'UE, qui a débuté en septembre 2021, s'est poursuivie après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, bien que sa portée ait été modifiée. L'étude fournira des recommandations sur la manière d'améliorer le fonctionnement du secteur ukrainien de l'électricité en identifiant les obstacles à la concurrence dans ce secteur dans le contexte de l'intégration de l'Ukraine au réseau électrique européen au printemps de cette année. La demande de ce travail - que les autorités ukrainiennes ont demandé à l'OCDE de poursuivre - reflète la détermination du gouvernement à faire avancer, dans la mesure du possible, les priorités de réforme et de reconstruction à long terme, même en temps de guerre. Le projet de rapport a été soumis aux parties prenantes ukrainiennes et à l'UE en janvier 2023. Le rapport final est en cours de finalisation et sera lancé le 30 juin 2023. **(Financé par l'UE, total de 1,472 million d'euros, en cours jusqu'en juillet 2023)**
44. L'OCDE mènera **un projet sur les PPP et les concessions** en Ukraine en examinant l'application d'une méthodologie SOURCE adaptée pour les PPP et les concessions en Ukraine, qui doit être intégrée dans le système national de passation de marchés en ligne PROZORRO. Il prévoit l'application d'un outil SOURCE amélioré qui nécessite plusieurs cycles d'évaluation dans le cadre d'un processus d'assurance qualité auquel l'OCDE contribuerait. Les travaux commenceront au début de l'année 2023. **(Financé par la Fondation pour l'infrastructure durable, total 30k EUR, en cours jusqu'à fin 2023)**

## Éducation et compétences

45. La coopération de l'OCDE avec l'Ukraine dans le domaine de l'éducation s'est développée au cours de l'année écoulée malgré la guerre, **l'Ukraine administrant l'enquête PISA 2022 en octobre 2022** (les résultats devant être publiés en décembre 2023) et la participation confirmée de l'Ukraine à l'évaluation PISA 2025. L'accord de participation à PISA 2025 a été signé par le ministre ukrainien de l'éducation et le directeur de l'éducation et des compétences de l'OCDE le 28 février 2023 à Kyiv. En outre, l'Ukraine a confirmé sa participation à l'enquête de l'OCDE sur les compétences sociales et émotionnelles. **(Financé par Stiftung Auxilium, total 250k EUR, en cours jusqu'à fin 2024).**

46. En s'appuyant sur les données recueillies dans le cadre de ces enquêtes à grande échelle, l'OCDE aidera l'Ukraine à obtenir des informations exploitables pour définir les priorités de la reconstruction du système éducatif d'après-guerre. **(Financé par la réserve de crédits reportés de la partie II de PISA, total 157k EUR, jusqu'à fin 2025)**
47. Dans le cadre du réseau PISA, l'OCDE a contribué à soutenir les apprenants déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, notamment en aidant les réfugiés ukrainiens en fin de scolarité à passer **leurs examens d'entrée dans l'enseignement supérieur dans les pays européens**. Au cours de l'année universitaire 2022-2023, l'EDU soutient également l'Ukraine dans l'élaboration des examens de fin de master. **(Financé par l'Allemagne, total de 30k EUR, en cours jusqu'en juin 2023).**
48. L'OCDE continue d'aider le ministère ukrainien de l'Éducation et de la Science à moderniser ses **ressources éducatives en ligne pour soutenir les apprenants déplacés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine** et construire le système au sein et en dehors de l'Ukraine. En particulier, l'OCDE a identifié et travaille actuellement à la traduction et à l'adaptation de ressources d'apprentissage numérique fondées sur des données probantes qui développent les compétences socio-émotionnelles et cognitives des enfants ; elle élabore des notes d'orientation sur les stratégies de rattrapage pour les élèves dont l'éducation a été perturbée par des moyens numériques et non numériques et aide le ministère à fournir des informations sur un cadre réglementaire solide pour faire un usage plus intensif des solutions numériques infonuagiques. **(Financé par Stiftung Auxilium, total 180k EUR, en cours jusqu'en octobre 2023)**
49. Le Comité des politiques d'éducation a soutenu les membres de l'OCDE par le biais de conseils, d'analyses et de données comparatives sur **l'intégration des réfugiés ukrainiens dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil**. Quatre notes thématiques ont été produites au cours du second semestre 2022, portant sur les étudiants réfugiés, les enseignants réfugiés, l'intégration dans les systèmes d'EFP et le bien-être social et émotionnel<sup>12</sup>. En outre, en juillet 2022, le réseau INES a recueilli des informations auprès des membres de l'OCDE sur les mesures de politique éducative prises par les pouvoirs publics pour soutenir les réfugiés ukrainiens. Le programme INES prévoit une nouvelle enquête au printemps 2023, dont les résultats seront publiés au T2-T3 2023. **(Financé par l'Irlande et le Royaume-Uni, 60 000 EUR au total, jusqu'à fin 2024)**
50. En ce qui concerne le soutien continu de l'OCDE au redressement de l'Ukraine après la guerre, le projet Éducation 2030 de l'OCDE produira une **série de "stratégies de redressement"**, c'est-à-dire des études de cas examinant comment les pays ont reconstruit leur système éducatif après une crise majeure (par exemple, une guerre, une catastrophe naturelle, etc.). Neuf études de cas de "stratégies de redressement" devraient être partagées avec l'Ukraine d'ici avril 2023. **(Financé par Stiftung Auxilium, total 180k EUR, en cours jusqu'à avril 2023 à prolonger)**

## Migration

51. L'OCDE administre **l'enquête sur les migrants arrivant d'Ukraine (Survey of Arriving Migrants from Ukraine - SAM - UKR)** en coopération avec l'Agence européenne pour l'asile (EUAA) afin de collecter des informations sur les réfugiés ukrainiens contraints de fuir leur pays. Un rapport conjoint un rapport conjoint

<sup>12</sup>[Comment les systèmes d'EFP peuvent soutenir l'Ukraine](#) (juillet 2022) ; [La crise des réfugiés ukrainiens : Soutien aux enseignants dans les pays d'accueil](#) (août 2022) ; [Soutien aux étudiants réfugiés d'Ukraine dans les pays d'accueil](#) (août 2022) ; [Soutien au bien-être social et émotionnel des étudiants réfugiés d'Ukraine dans les pays d'accueil](#) (novembre 2022).

<https://euaa.europa.eu/publications/forced-displacement-and-within-ukraine> a été publié en octobre 2022, mais l'enquête est en cours de mise à jour et un rapport de suivi devrait être publié en 2023. L'enquête actualisée se concentre sur l'intégration, la migration et les intentions de retour. **(Financé par le CPF, total 107k EUR, en cours jusqu'à fin 2023)**

52. L'OCDE soutient l'**accueil et l'intégration des réfugiés ukrainiens** dans les pays d'accueil, en suivant l'évolution des flux et leur composition dans les pays membres, ainsi que les mesures prises par les pouvoirs publics, afin d'identifier et de traiter les difficultés émergentes. Les activités s'appuient sur le travail existant et comprennent des résultats/événements sur la situation au regard de l'emploi, l'intégration à double intention et l'amélioration du suivi et de la qualité des données dans les situations d'urgence. **(Financé par le CPF, total 139k EUR, en cours jusqu'à fin 2024)**
53. L'OCDE coopère avec le ministère français de l'Intérieur et d'autres autorités françaises dans le cadre d'un nouveau projet IAC financé par la DG Réforme sur "**l'amélioration de l'évaluation, de la reconnaissance et de la validation des compétences et des qualifications pour les réfugiés d'Ukraine en France** " afin de mieux soutenir l'intégration des Ukrainiens sur le marché du travail en fonction de leurs compétences. **(Financé par l'UE, total 280k EUR, en cours jusqu'en février 2024)**

## Fiscalité

54. L'OCDE **aide l'Ukraine à mettre en œuvre les normes fiscales internationales** pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), en vue de combattre l'évasion fiscale et de favoriser la mobilisation des ressources nationales. L'OCDE apportera également son aide pour résoudre les problèmes de politique et d'administration fiscales découlant de la guerre. Les résultats attendus comprennent la formation des fonctionnaires, l'orientation et le soutien dans la conception et la mise en œuvre de la législation, des règlements et des politiques administratives pour mettre en œuvre les normes BEPS, et le travail pour relever les défis fiscaux concernant la population déplacée et améliorer la discipline fiscale des entreprises multinationales (EMN) pendant la guerre. D'autres activités comprennent une formation sur mesure pour les juges de la Tribunal Administratif et de la Cour suprême, ainsi que l'inclusion de l'Ukraine dans les statistiques de l'OCDE sur les recettes, ce qui permettra une analyse détaillée des politiques et des recommandations pour une stratégie de politique fiscale à moyen et à long terme. **(Financé par la Norvège et la Suisse, 2 millions d'euros au total, en cours jusqu'à la fin de 2025)**
55. L'OCDE **aide l'Ukraine à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale et à utiliser efficacement les informations échangées**, par l'intermédiaire du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ce travail comprend un soutien à la mise en œuvre d'un programme de divulgation volontaire à l'occasion du lancement de la norme commune de déclaration (NCD) en Ukraine. **(Financé par la Norvège et la Suisse, total 500k EUR, en cours jusqu'à la fin de 2025)**

## Énergie

56. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) **a signé un programme de travail conjoint de deux ans avec l'Ukraine** afin d'aider le système énergétique du pays à se remettre des destructions causées par l'invasion russe et à jeter les bases de sa transition vers un avenir énergétique sûr et durable. La coopération se concentrera sur le rétablissement du système énergétique de l'Ukraine et sur sa transition vers une énergie durable. **(Financé par l'UE dans le cadre du programme EU4Energy, la Lituanie, le Canada et le programme Clean Energy Transitions, pour un montant total de 4,033 millions d'euros, en cours jusqu'à la mi-2025)**



## Environnement

57. L'OCDE analyse les **marchés de capitaux de la dette verte en Ukraine**. Le travail examine l'utilisation actuelle des obligations vertes en Ukraine et analyse les perspectives de leur utilisation plus large pour mobiliser des financements pour les investissements verts. **(Financé par l'UE et l'Allemagne, total 80k EUR, en cours jusqu'en décembre 2023)**.
58. L'OCDE examine les **capacités administratives de l'Ukraine en matière de gestion environnementale et de verdissement** du développement économique. Le rapport donne un aperçu de la capacité institutionnelle aux niveaux central et infranational, en mettant l'accent sur les ministères de l'économie et de l'environnement en tant qu'acteurs clés de l'action environnementale et bénéficiaires du programme. Il contient des recommandations et un certain nombre de critères de référence. **(Financé par l'UE, total 25k EUR, en cours jusqu'en décembre 2023)**.
59. L'OCDE apporte un soutien analytique à l'évaluation du **régime actuel de fiscalité environnementale** et des mécanismes de financement de la protection de l'environnement en Ukraine, ainsi que des possibilités de réforme. Le rapport examinera les taxes et redevances environnementales existantes et les possibilités de réforme dans le contexte du développement conceptuel d'un nouveau fonds climatique/de la réforme du Fonds national pour l'environnement existant. **(Financé par l'UE et l'Allemagne, total 80k EUR, en cours jusqu'en décembre 2023)**
60. L'OCDE travaille sur un projet visant à soutenir une utilisation plus **durable des ressources en eau, une** meilleure utilisation des données environnementales et une meilleure disponibilité de ces données pour les décideurs politiques et les citoyens. Les activités se concentrent sur la mobilisation des financements et l'amélioration de la viabilité économique des stratégies liées à l'eau. **(Financé par l'UE, total 324K EUR, en cours jusqu'en juin 2024)**

## Agriculture

61. L'OCDE **suit les derniers développements des politiques agricoles de l'Ukraine** depuis 2004, dans le cadre de son rapport annuel de suivi et d'évaluation des politiques agricoles. L'évaluation actuelle pour 2023 examine les récents développements de la politique intérieure, les réponses politiques à la pandémie de COVID-19, les développements de la politique commerciale et les réponses politiques à la guerre d'agression de la Russie en Ukraine. Elle comprend également une section consacrée aux politiques d'adaptation au changement climatique pour le secteur agricole. **(Financé par la partie I, en cours)**

## Lutte contre la corruption

62. L'OCDE contribue au renforcement des capacités des services répressifs. Une formation initiale sur les enquêtes financières a été organisée à l'intention des détectives nouvellement recrutés par le Bureau national ukrainien de lutte contre la corruption (NABU). En outre, le L'OCDE propose un cours de formation avancée sur la détection et l'investigation des cas complexes de corruption et de blanchiment d'argent à l'intention des enquêteurs et des procureurs chargés de la lutte contre la corruption et des agents de la cellule de renseignement financier (CRF). L'OCDE prépare également des lignes directrices sur la collecte de preuves à l'intention des professionnels de l'application de la loi. **(Financé par les États-Unis, total 126k USD, en cours jusqu'à fin 2023)**

63. L'OCDE procède à un examen de l'Ukraine dans le cadre du **5<sup>e</sup> cycle du plan d'action d'Istanbul contre la corruption mis en œuvre par le réseau anticorruption de l'OCDE pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ACN)**, dans le cadre de l'action de l'UE en faveur de l'intégrité pour le partenariat oriental. L'examen évaluera l'Ukraine par rapport à un ensemble de critères étroitement définis, fondés sur des normes internationales et des bonnes pratiques qui couvrent les questions de politique de lutte contre la corruption, de prévention de la corruption et de responsabilité pénale en matière de corruption. Le rapport sera disponible à l'automne 2023. **(Financé par l'UE, dans le cadre du programme "L'UE pour l'intégrité", pour un montant total de 4,5 millions d'euros, incluant l'Ukraine et d'autres pays, en cours jusqu'à fin 2023)**
64. L'OCDE offre des possibilités de **renforcement des capacités et de mise en réseau grâce à sa participation au réseau des autorités répressives de l'ACN, au réseau mondial des autorités répressives de l'OCDE et au groupe ACN sur l'intégrité des entreprises**. Dans le cadre de ces réseaux, les praticiens ukrainiens participent à des réunions d'experts et à des ateliers spécialisés et bénéficient de produits analytiques élaborés à l'intention des responsables de l'application des lois ou des spécialistes de l'intégrité des entreprises. Le travail est en cours et devrait se poursuivre au moins jusqu'à la fin du programme de travail actuel d'ACN en 2026. **(Financé par l'UE, les États-Unis et l'Allemagne, pour un montant total de 6,87 millions d'euros, y compris l'Ukraine et d'autres pays, en cours jusqu'à la fin de 2026)**

### Politique des PME

65. L'OCDE examine l'**environnement politique global pour l'élaboration des politiques en faveur des PME en Ukraine** selon 12 dimensions thématiques du Small Business Act pour l'Europe. La collecte de données est en cours et les résultats de cette évaluation seront publiés fin 2023. **(Financé par l'UE, total 250k EUR, en cours jusqu'à octobre 2024)**.
66. L'OCDE collabore avec l'Ukraine pour faire progresser la **transformation numérique de ses PME** en renforçant la capacité de son infrastructure de soutien aux entreprises, en développant des outils pour évaluer la maturité numérique des entreprises, et en proposant des moyens de promouvoir les compétences et la culture numériques parmi les dirigeants et les entrepreneurs de PME. La numérisation est devenue encore plus urgente depuis le début de la guerre. **(Financé par l'UE et la République tchèque, total 250k EUR, en cours jusqu'en octobre 2024)**

### Transport

67. Le **Forum international des transports (FIT)** et le ministère polonais des Infrastructures ont organisé un dialogue de haut niveau pour l'Ukraine les 29 et 30 mars 2023 à Rzeszów, à la frontière polono-ukrainienne, sur le thème "Connecter l'Ukraine à l'Europe et au monde : Reconstruire et développer des infrastructures de transport durables et des chaînes d'approvisionnement efficaces". Les ministres ont discuté des mesures physiques et non techniques visant à améliorer la connectivité de l'Ukraine et des moyens par lesquels le FIT peut apporter son soutien. Une réunion ministérielle de suivi sur l'Ukraine se tiendra lors du Sommet du FIT le 25 mai à Leipzig, en Allemagne. **(Soutien en nature, Pologne, ponctuel)**
68. Le FIT développera des travaux de recherche concernant la reconstruction des **infrastructures de transport et des chaînes d'approvisionnement de l'Ukraine** pour les rendre plus écologiques, plus durables et mieux connectées **(Financé par le Canada, 300k CAD, en cours jusqu'en septembre 2024)**.

## Éducation financière

69. **L'Ukraine fera partie du projet d'assistance technique de l'OCDE sur l'éducation financière** dans les pays du programme de circonscription néerlandais (DCP), aux côtés de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Géorgie, de la Moldova, du Monténégro, de la Macédoine du Nord et de la Roumanie. Dans le cadre du projet, l'Ukraine participera à la collecte de données et à la recherche sur l'éducation financière des adultes et bénéficiera d'une analyse comparative et de recommandations sur la mise en œuvre de sa stratégie nationale d'éducation financière ; d'un apprentissage par les pairs avec la participation d'experts régionaux/internationaux qui débouchera sur des conclusions et des recommandations politiques ; et d'un partage des connaissances lors de réunions annuelles du projet, réunissant des décideurs politiques et des parties prenantes du secteur financier, du monde universitaire, des donateurs et des ONG. (Financé par les Pays-Bas, total de 1 974 millions d'euros (**y compris l'Ukraine et d'autres pays**), en cours jusqu'à la fin de 2028).

## Annexe B - Activités du Programme-pays pour l'Ukraine

## Section 1 – Résultats de la production

Section 1 - Résultats de la production					
Examens de l'OCDE	Coût total EUR	Organe de l'OCDE	Organe du gouvernement ukrainien (qui conduit le projet ou qui le sollicite)	Justification	Pertinence
<b>Mise en œuvre à court terme (coup d'envoi en 2023-début 2024)</b>					
<b>Étude économique de l'Ukraine</b>	850 000 EUR	Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement	Ministère de l'économie	Le projet de plan de relance du gouvernement ukrainien, intitulé "Reprise économique et développement", a défini les priorités de la reprise économique avec les tâches et les activités correspondantes, en mettant l'accent sur l'intégration de l'Ukraine dans la sphère économique de l'UE. Un examen économique de l'Ukraine par l'OCDE servira à diagnostiquer les recommandations macro et microéconomiques nécessaires pour restaurer la croissance économique, contribuer à un programme global de redressement économique et donner la priorité aux réformes structurelles. En décembre 2022, le ministère ukrainien de la politique sociale a contacté l'OCDE pour lui demander de l'aider à analyser le système de retraite ukrainien actuel et à formuler des recommandations sur la manière d'améliorer la viabilité financière du système. Lors d'un entretien avec Darina Marchak, première vice-ministre ukrainienne de la politique sociale, celle-ci a souligné la nécessité de l'expertise de l'OCDE en matière d'analyse et de réforme des systèmes de retraite. L'Ukraine a demandé à ce que son système de retraite soit encore amélioré pour répondre aux conditions fixées par le processus d'intégration de l'UE, en utilisant les meilleures pratiques des États membres de l'UE. La réforme des pensions pourrait être l'un des domaines thématiques de l'examen économique de l'Ukraine. La création d'un bureau ukrainien au sein du Département des affaires économiques de l'OCDE à compter du 1er février 2023 facilitera la préparation de l'Étude économique de l'Ukraine.	<p><u>Cadre 2017</u> : Révision recommandée</p> <p><u>NRDP</u> : Chapitre "Redressement économique et développement"</p> <p><u>UE</u> : Chapitre 17 Politique économique et monétaire</p> <p><u>Priorités du gouvernement pour 2023</u>: Stabilité macro-financière et économique</p> <p><u>FMI</u> : N/A</p>
<b>Examen de la politique fiscale</b>	650 000 EUR	Comité des affaires fiscales	Ministère des finances	L'Ukraine a annoncé le lancement d'une réforme fiscale afin d'éliminer la corruption dans le domaine fiscal et d'uniformiser les règles du jeu pour tous les acteurs du marché. La réforme fiscale est mentionnée dans plusieurs dimensions du plan national de redressement et de développement de l'Ukraine et restera donc à l'ordre du jour des réformes du pays afin de garantir que les politiques fiscales répondent aux priorités de redressement et de développement de l'Ukraine. Un examen de la politique fiscale sera effectué en vue de repenser et de redéfinir le système fiscal de manière à ce qu'il soit adapté aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités qui se présenteront au fil du temps. Le travail comprend un examen complet i) des forces et des	<p><u>Cadre 2017</u> : Transparence fiscale</p> <p><u>PNRD</u> : présent dans tous les chapitres thématiques</p>

				faiblesses du système fiscal d'avant-guerre, du point de vue de la politique et de l'administration fiscales, ii) de l'impact de la guerre sur l'assiette fiscale, et iii) de la faisabilité de conceptions fiscales particulières qui peuvent conduire à une voie vers des réformes fiscales dynamiques alignées sur les besoins de redressement économique du pays après la guerre, tout en soutenant davantage l'alignement du pays sur les normes internationales et les meilleures pratiques.	UE : Chapitre 16 Taxation  Priorités du gouvernement pour 2023 : Stabilité macro-financière et économique  FMI : évaluation de la politique fiscale
<b>Examen de la gouvernance publique</b>	500 000 EUR	Comité de la gouvernance publique	Ministre du Cabinet des ministres  Secrétariat du cabinet des ministres de l'Ukraine	Un examen de la gouvernance publique permettra à l'Ukraine de se rapprocher des normes de l'OCDE en matière de gouvernance publique et de bénéficier de l'expertise et des enseignements des praticiens de l'ensemble de l'OCDE, de ses comités et de ses réseaux. Le développement de domaines visant à renforcer la démocratie offrira à l'Ukraine l'occasion de renforcer la gouvernance démocratique et de la protéger contre les menaces existantes et émergentes. Des administrations publiques efficaces, la consolidation de la société ukrainienne et l'État de droit ont été identifiés comme des priorités dans le plan de relance national de l'Ukraine/les priorités du gouvernement et sont des éléments centraux pour la Direction de la gouvernance publique de l'OCDE et son initiative de renforcement de la démocratie. L'examen s'appuiera sur les conclusions et les recommandations du rapport de suivi de la réforme de l'administration publique produit par SIGMA en 2023. Tout en se concentrant sur l'analyse de l'état de la situation par rapport aux recommandations politiques de l'OCDE, il se penchera également sur les questions soulevées par le rapport SIGMA et fournira des informations supplémentaires, des exemples de bonnes pratiques internationales et des recommandations supplémentaires.	Cadre 2017 : Révision recommandée  PNRD : présent dans tous les chapitres  UE : Ch. 23 Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux  Priorités du gouvernement pour 2023 : <a href="#">OECD/LEGAL/0390</a>  FMI : évaluation de la gouvernance
<b>Examen de l'intégrité et de la lutte contre la corruption en Ukraine</b>	1,1 Million EUR	Comité de gouvernance publique  Groupe de travail des hauts fonctionnaires chargés de l'intégrité publique	Agence nationale pour la prévention de la corruption  Ministère de la Justice	L'environnement actuel et d'après-guerre de l'Ukraine nécessite la préservation et le développement de garanties institutionnelles afin d'assurer le bon déroulement des efforts de redressement et de reconstruction. Les efforts déployés par l'Ukraine pour lutter contre la corruption grâce à des bonnes pratiques innovantes et à d'autres outils ne sont pas passés inaperçus et nécessitent un soutien supplémentaire pour maintenir l'élan. La Commission européenne a formulé sept recommandations pour la candidature de l'Ukraine à l'UE. Elle a défini des domaines de réforme ciblés, dont cinq sur sept sont axés sur la réduction de la corruption. Les recommandations de la Commission européenne comprennent la réforme de la Cour constitutionnelle, la poursuite de la réforme judiciaire, la réforme du bureau du procureur spécialisé dans la lutte contre la corruption et du bureau national ukrainien de lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et la réforme de la lutte contre les oligarques.	Cadre 2017 : Valeurs de l'OCDE  PNRD : Ch. thématique "Justice"  UE : Ch. 24 Justice, liberté et sécurité ; et CE 7

		et son Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales  Réseau anti-corruption	Secrétariat du Cabinet des ministres	<p>Un examen de l'intégrité et de la lutte contre la corruption aidera l'Ukraine à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques globales en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption, à soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE/SIGMA, du Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales (WGB) et du Réseau Anti-Corruption dans le cadre général, en mettant le pays en conformité avec les normes de l'OCDE et de l'UE.</p> <p>En février 2023, l'Ukraine est devenue un participant du groupe de travail sur la corruption dans le but de devenir partie de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et membre à part entière du groupe de travail sur la corruption. Cet objectif nécessitera d'importantes réformes de la législation anti-corruption et le renforcement de la capacité des organes chargés de l'application de la loi à lutter contre la corruption transnationale. En outre, la Recommandation visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de 2021 peut constituer un outil solide pour inciter le secteur privé à respecter les règles anti-corruption, ce qui est essentiel pour garantir l'intégrité de la reconstruction de l'Ukraine avec la participation du secteur privé.</p> <p>L'Agence nationale ukrainienne de prévention de la corruption a récemment exprimé le souhait d'adhérer à la Recommandation sur l'intégrité publique et est en contact étroit avec le Secrétariat du Cabinet des ministres de l'Ukraine au sujet d'une éventuelle demande d'adhésion, tout en notant qu'une revue de pré-adhésion est requise pour l'adhésion. L'examen d'intégrité est une condition d'adhésion à la Recommandation. Un examen de l'intégrité et de la lutte contre la corruption en Ukraine aidera le gouvernement ukrainien à atteindre les objectifs de son PNRD, axé sur des mesures de réforme concrètes visant à rendre le régime disciplinaire plus cohérent et plus efficace, et fournira des recommandations pour renforcer les pratiques de gestion des risques de corruption, en particulier au sein du ministère des Communautés, des Territoires et du Développement de l'infrastructure.</p> <p>Le système de déclaration de patrimoine était l'un des outils anticorruptions les plus puissants en Ukraine, mais il a été suspendu pendant la guerre. L'opinion publique exerce désormais une forte pression pour qu'il soit relancé. Une révision et un renforcement des capacités de ce système sont particulièrement opportuns dans le contexte de la reconstruction.</p> <p>L'Ukraine a également exprimé son intérêt pour un soutien à sa réforme anti-oligarchie. Cela nécessiterait d'évaluer les risques de captation des politiques (par exemple par le biais de conflits d'intérêts, de lobbying et de financement politique) ainsi que les marchés publics, les entreprises d'État et les questions de concurrence, ainsi que la conduite responsable des entreprises, les pratiques de diligence raisonnable fondées sur le risque dans les entreprises publiques et privées.</p>	<p>Recommandations (anti-corruption)</p> <p>2023 Priorités du gouvernement : réformes prioritaires</p> <p>FMI : évaluation de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'état de droit</p>
<b>Examen de la politique d'infrastructure de l'Ukraine</b>	1 million EUR	Comité de la gouvernance publique  Comité d'investissement et son Groupe de travail sur la conduite	Ministère des communautés, des territoires et du développement des infrastructures	L'OCDE pourrait procéder à des examens des politiques d'infrastructure afin d'aider l'Ukraine à mettre en place des institutions et des processus pour reconstruire ses infrastructures, identifier les faiblesses de l'écosystème, soutenir le déploiement à grande échelle et suivre les résultats afin de veiller à ce que la reconstruction et la rénovation des infrastructures débouchent sur des infrastructures publiques durables et inclusives, en relevant des défis tels que, entre autres, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces éléments sont essentiels pour optimiser les ressources, atteindre les objectifs stratégiques à long terme et garantir l'intégrité et la légitimité des décisions d'investissement. Les examens s'appuieraient sur les instruments existants de l'OCDE en matière d'infrastructure, tels que la Recommandation sur la gouvernance de l'infrastructure (2020) et la Recommandation sur l'investissement public efficace entre niveaux de gouvernement (2014), et tireraient	<p>Cadre 2017 : Convention sur la lutte contre la corruption Adhésion</p> <p>PNRD : présent dans tous les chapitres thématiques</p>

		responsable des entreprises  Commission des marchés financiers  Comité des assurances et des pensions privées		parti du travail d'analyse des politiques qui a été réalisé dans les directions. L'examen pourrait inclure des modules supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre : 1) Analyse de cas concrets/secteurs pour établir des modèles de mise en œuvre à plus grande échelle (par secteur) ; 2) Renforcement des capacités et activités de diffusion pour rendre le cadre et les modèles plus opérationnels, y compris l'adaptation à l'évolution des besoins, des capacités, notamment en matière de passation de marchés, et des capacités des acteurs, par exemple les organismes infranationaux. L'OCDE pourrait également s'appuyer sur les travaux en cours concernant la conduite responsable des entreprises (RBC) et les infrastructures durables, notamment lorsqu'il s'agit (i) de promouvoir des politiques favorisant les infrastructures durables et (ii) d'opérationnaliser la RBC par le biais d'une diligence raisonnable fondée sur le risque/le financement durable. Outre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, entre autres instruments, ce volet de travail s'appuierait sur les instruments d'orientation en matière de diligence raisonnable et sur la nouvelle recommandation de l'OCDE sur le rôle des pouvoirs publics dans la promotion de la RBC, à laquelle l'Ukraine a adhéré. En outre, les évaluations précédentes de l'OCDE, y compris les examens de la politique d'investissement de l'Ukraine et les pratiques relatives au devoir de diligence raisonnable de RBC dans le secteur de l'énergie de l'Ukraine, pourraient contribuer à informer ce groupe de travail.	UE : Ch. 15 Énergie, Ch. 21 Réseaux transeuropéens, Ch. 27 Environnement et changement climatique, Ch. 24 Justice, liberté et sécurité  Priorités du gouvernement pour 2023 : <a href="https://www.oecd.org/fr/legal/0460">OECD/LEGAL/0460</a>  FMI : N/A
<b>Mise en œuvre à moyen terme (lancement fin 2024-2025)</b>					
<b>Examen du rétablissement de la connectivité, de la mise en place d'une infrastructure de communication de haute qualité et de la résilience numérique de l'Ukraine</b>	480 000 EUR	Comité de la politique de l'économie numérique	Ministère de la transformation numérique  Commission nationale pour la régulation par l'État des communications électroniques, du spectre des fréquences radioélectriques et de la fourniture de services postaux (NCEC)	L'agression russe en cours contre l'Ukraine a démontré le rôle clé de l'internet, de la connectivité, de la sécurité numérique, de la gouvernance des données et des services numériques dans la résilience économique et sociale. Le rétablissement de la connectivité et de l'infrastructure Internet de base, ainsi que la promotion d'une infrastructure à large bande résiliente, sécurisée et de haute qualité, constitueront donc un pilier essentiel de tout programme visant à soutenir le redressement de l'Ukraine.  Cet examen fournira une analyse de l'état et de la qualité de la connectivité et de la cybersécurité en Ukraine, ainsi que des cadres politiques sous-jacents. Sur la base de cette analyse, l'OCDE pourrait élaborer une série de recommandations sur mesure pour 1) permettre des déploiements rapides et rentables de réseaux à large bande fixes et mobiles afin de rétablir et d'améliorer la connectivité ; 2) favoriser l'accès aux services à large bande à des prix compétitifs ; 3) combler les fossés préexistants en matière de connectivité et 4) déployer de manière rentable des réseaux mobiles à large bande sur les chemins de fer ; 5) construire une économie plus résiliente au numérique à la lumière de perturbations numériques spécifiques ( ) ; et 6) développer les indicateurs clés de performance (KPI) du système de résilience numérique de l'Ukraine, sa stratégie de résilience numérique et son plan d'action. Dans le cadre de la résilience numérique, cet examen pourrait également fournir des recommandations sur l'élaboration des indicateurs clés de performance (ICP) du système de résilience numérique de l'Ukraine, de sa stratégie de résilience numérique et de son plan de programme. L'analyse pourrait également permettre à l'Ukraine de faire évoluer son infrastructure à large bande vers les normes de connectivité les plus avancées. L'examen s'appuiera sur les normes récentes de l'OCDE, notamment la Recommandation de l'OCDE sur la connectivité à large bande, qui fournit aux pays une feuille de route concrète pour parvenir à une connectivité de haute qualité et garantir l'égalité d'accès pour tous, ainsi que la Recommandation sur la sécurité numérique des activités critiques et le Cadre d'action de l'OCDE sur la sécurité numérique. Il s'appuiera également sur les précédents examens par pays de l'OCDE dans le domaine des télécommunications, sur l'expérience des pays de l'OCDE et sur un ensemble de bonnes	Cadre 2017 : Adhésion aux "codes de libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes".  PNRD : Ch. thématique "Numérisation"  UE : Ch. 10 Transformation numérique et secteur des médias  Priorités du gouvernement pour 2023 : <a href="https://www.oecd.org/fr/legal/0456">OECD/LEGAL/0456</a>

				pratiques fondées sur des données probantes que l'OCDE a développées au fil des ans. L'examen sera complété par des activités de renforcement des capacités visant à soutenir l'alignement avec les recommandations pertinentes.	FMI : N/A
<b>Examen de l'alignement sur les instruments de gestion de l'environnement et des déchets</b>	1,2 million EUR	Comité des politiques de l'environnement et ses organes subsidiaires  Comité des produits chimiques et de la biotechnologie	Ministère de l'écologie et des ressources naturelles  Ministère de l'économie	<p>Le développement durable, net-zéro et vert est considéré comme une priorité essentielle du plan de redressement et de reconstruction d'après-guerre de l'Ukraine et constitue un élément majeur des exigences d'intégration à l'UE, notamment à la lumière du "Green Deal" (marché vert) européen. L'OCDE entreprendra une série d'examens pour faire le point et évaluer les politiques et instruments existants en matière de gestion de l'environnement, des déchets et des produits chimiques. Il est proposé que ces examens se concentrent sur les domaines prioritaires suivants, couverts par les instruments juridiques suivants de l'OCDE :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recommandation sur les bonnes pratiques de gestion des dépenses publiques d'environnement <a href="#">[OCDE/LEGAL/0345]</a> - avec un accent sur l'analyse du potentiel de collecte de recettes et la transparence et la responsabilité des dépenses (y compris les opérations d'un fonds environnemental ou équivalent) et avec des implications pour le système ukrainien de financement des investissements verts à partir des fonds publics et l'utilisation de l'argent public pour mobiliser le financement privé ;</li> <li>2. Recommandation sur l'information et les rapports environnementaux <a href="#">[OCDE/LEGAL/0471]</a> - l'instrument juridique le plus récent traitant de la collecte, de la gestion et de la divulgation des données environnementales. Ce travail comprendrait l'analyse des dommages environnementaux causés par l'invasion russe ;</li> <li>3. Recommandation sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution <a href="#">[OCDE/LEGAL/0256]</a> - en mettant l'accent sur les permis environnementaux intégrés pour les grandes entreprises et en établissant des liens éventuels avec la nouvelle recommandation sur l'application et le respect de la législation environnementale, qui peut inclure un soutien au renforcement des opérations de l'Inspection nationale de l'environnement de l'Ukraine ;</li> <li>4. Recommandation sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets <a href="#">[OCDE/LEGAL/0329]</a> - les instruments juridiques les plus complets sur les déchets qui peuvent aider à reconstruire les systèmes de gestion des déchets et à traiter les déchets générés par la guerre (déchets ménagers, logements, véhicules abandonnés, dangereux, armes) ;</li> <li>5. Recommandation sur l'eau <a href="#">[OCDE/LEGAL/0434]</a> - utiliser le dialogue politique national existant sur l'eau avec l'Ukraine, pour apporter un soutien à la reconstruction d'après-guerre de la gestion de l'eau et de l'infrastructure de l'eau et des eaux usées ;</li> <li>6. Recommandation sur la lutte contre le commerce illégal des pesticides <a href="#">[OCDE/LEGAL/0446]</a> qui aiderait l'Ukraine à identifier les expéditions illégales de pesticides vers l'Union européenne (via Odessa) ;</li> <li>7. Décision-Recommandation sur l'étude systématique des produits chimiques existants <a href="#">[OCDE/LEGAL/0232]</a> pour faciliter la gestion des produits chimiques industriels.</li> </ol> <p>Le travail sera complété par des activités ciblées de renforcement des capacités pour la réforme politique et réglementaire en vue de l'adhésion de l'Ukraine aux principaux instruments de l'OCDE. Ces activités comprendront des séminaires ciblés pour présenter les principales caractéristiques et exigences des</p>	<p>Cadre 2017 : N/A</p> <p>PNRD : Chapitre thématique et Programme-pays</p> <p>UE : Ch. 27 Environnement et changement climatique</p> <p>2023 Priorités du gouvernement : N/A</p> <p>FMI : N/A</p>



				instruments sélectionnés de l'OCDE, suivis d'activités de formation et d'un soutien technique qui aideront les fonctionnaires et les experts ukrainiens à renforcer leur capacité à mettre en œuvre les exigences des instruments susmentionnés et à lancer leur réforme dans une perspective à plus long terme d'adhésion de l'Ukraine. Le travail proposé s'inscrit dans la continuité du soutien de l'OCDE à la réforme de la politique environnementale que l'OCDE a apporté à l'Ukraine dans le cadre du Groupe d'action GREEN.	
<b>Rapport sur la protection radiologique dans une zone de conflit</b>	75 000 EUR	Agence pour l'énergie nucléaire (AEN)	Ministère de l'énergie Energoatom	L'AEN préparera un rapport sur les considérations relatives à la protection radiologique (PR) lorsque des installations nucléaires sont exploitées dans une zone de conflit. Ce domaine de la protection radiologique n'est pas du tout pris en compte dans le système international actuel de protection radiologique et nécessite différents moyens de surveillance, de formation, de prise en compte des doses et d'autres aspects qui ne sont pas envisagés à l'heure actuelle. Le rapport serait directement pertinent et pratique pour les autorités ukrainiennes.	PNRD : Secteur énergétique  UE : Ch. 15 Energie
<b>Examen par les pairs de la politique de concurrence</b>	250 000 EUR	Comité de la concurrence	Comité antimonopole  Ministère de l'économie	L'Ukraine participe au Comité de la concurrence de l'OCDE et à ses organes subsidiaires depuis 2011. En 2020, l'Ukraine a demandé à devenir un associé du Comité de la concurrence et la décision est toujours en attente. Un examen par les pairs en matière de concurrence évaluera le cadre de la concurrence et les pratiques d'application. L'Ukraine a progressé dans des domaines importants, tels que la lutte contre le trucage des offres dans les marchés publics, en passant à un système d'enchères et de marchés publics électroniques qui a conduit à une plus grande transparence, à l'accès à des marchés concurrentiels et à la promotion d'une approche fondée sur l'intégrité. Un examen par les pairs de la politique de concurrence guidera généralement l'Ukraine dans les réformes nécessaires du droit et de la politique de la concurrence et la rapprochera de l'adhésion aux recommandations de l'OCDE dans le domaine de la politique de la concurrence. L'examen par les pairs de la politique de concurrence permettra également à l'Ukraine de progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, notamment en ce qui concerne le chapitre de l'acquis communautaire relatif à la politique de concurrence, qui comprend des règles et des procédures visant à lutter contre les comportements anticoncurrentiels des entreprises, à contrôler les fusions entre entreprises et à empêcher les gouvernements d'accorder des aides d'État qui faussent la concurrence sur le marché intérieur.	Cadre 2017 : L'Autorité de la concurrence dans le cadre institutionnel  PNRD : divers chapitres thématiques  UE : Ch. 8 Politique de concurrence ; et CE 7 Recommandations (réforme anti-oligarchie)  Priorités du gouvernement pour 2023 : OCDE/LEGAL/039  FMI : évaluation de la productivité et de la compétitivité
<b>Examen du système de justice de l'Ukraine</b>	700 000 EUR	Comité de gouvernance publique	Ministère de la Justice	Une révision complète du système judiciaire peut aider l'Ukraine à se rapprocher des valeurs et des normes internationales, à renforcer l'État de droit et à approfondir les valeurs fondamentales, ainsi qu'à moderniser son système judiciaire et à l'aligner sur les bonnes pratiques internationales. Les recommandations de la Commission européenne incluent la réforme de la Cour constitutionnelle et la poursuite de la réforme judiciaire. Cet examen a été mentionné lors des réunions du groupe de travail sur la contribution du plan de relance à la	2017 Cadre de référence : Valeurs de l'OCDE

				justice et à l'État de droit. Dans le cadre de l'examen du système judiciaire ukrainien prévu par l'OCDE, le ministère de la justice propose, en collaboration avec la Cour suprême, de procéder à une évaluation du système judiciaire ukrainien en 2023, qui pourrait également inclure une analyse conforme à la méthodologie du tableau de bord de la justice de l'UE.	PNRD : divers chapitres thématiques, y compris le chapitre "Justice"  UE : Ch. 24 Justice, liberté et sécurité ; et CE 7 Recommandations (réforme du système judiciaire)  2023 Priorités du gouvernement : réformes prioritaires  FMI : Évaluation de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'État de droit
<b>Examen de la politique statistique</b>	650 000 EUR	Comité des statistiques et de la politique statistique	Ministère du Cabinet des ministres, Service national des statistiques de l'Ukraine	Le programme de redressement national de l'Ukraine a identifié des obstacles à la collecte et à l'analyse des statistiques en raison de l'occupation temporaire ou actuelle, des hostilités et des migrations massives. Un examen statistique de l'OCDE garantira la cohérence des politiques et pratiques statistiques ukrainiennes avec celles des meilleures pratiques de l'OCDE axées sur le cadre juridique et institutionnel, l'infrastructure statistique, la qualité des données disponibles dans divers domaines statistiques. Plus important encore, la mise en place et le maintien d'une infrastructure statistique et de données solide, y compris des flux de données efficaces, alignés sur les politiques et les bonnes pratiques des membres de l'OCDE, contribueront aux efforts de reconstruction et de redressement de l'Ukraine. Le principal objectif de l'examen du système statistique national par l'OCDE sera d'évaluer son alignement avec la Recommandation sur les bonnes pratiques statistiques et d'identifier des recommandations en vue de l'aligner davantage sur la Recommandation. À cette fin, l'examen portera sur trois aspects essentiels du cadre juridique et institutionnel des statistiques officielles, à savoir 1) une évaluation de la base juridique des statistiques officielles et de son application dans la pratique ; 2) une analyse du système statistique et de sa structure institutionnelle, y compris les fonctions, les compétences, les relations et les responsabilités de tous les acteurs du système ; et 3) une évaluation de la conformité du système statistique national avec la recommandation. L'examen du système statistique national pourrait être complété par l'examen de l'infrastructure statistique et de données et par un examen de la qualité des données disponibles dans divers domaines statistiques (par exemple le recensement du logement et de la population, l'enquête sur les forces de travail ou le registre des entreprises). Depuis 2013, l'Ukraine a été invitée sur une base ad hoc à tous les organes du Comité des statistiques et de la politique	Cadre 2017 : Recommandation sur les bonnes pratiques statistiques  PNRD : Divers chapitres thématiques  UE : Ch. 18 Statistiques  2023 Priorités du gouvernement : N/A  FMI : N/A

				statistique de l'OCDE sauf le Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux, et au groupe de travail CMF/CSSP sur les statistiques financières.	
<b>Étude sur la politique de l'éducation</b>	500 000 EUR	Comité des politiques d'éducation	Ministère de l'éducation et des sciences	L'OCDE fournira à l'Ukraine (1) un accès aux meilleures politiques et pratiques internationales en matière de redressement, de réforme et de transformation, en s'appuyant en particulier sur l'expérience des pays qui ont connu des efforts majeurs de reconstruction et de restructuration, ainsi que (2) des conseils et des orientations sur la manière de contextualiser et de mettre en œuvre ces politiques dans le contexte de l'Ukraine. Cela répondra à la fois aux besoins immédiats du système éducatif et à sa transition à moyen terme vers un système éducatif performant. L'étude se concentrera probablement sur la gouvernance de l'éducation et la capacité du système, le financement de l'éducation, la numérisation du système éducatif, l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques, le soutien aux apprenants individuels et les politiques relatives aux enseignants. En outre, une réflexion précoce sur la certification des différentes formes d'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine permettra au pays de réintégrer les apprenants ayant des expériences diverses dans le système éducatif après la guerre et de constituer une main-d'œuvre plus diversifiée qui pourrait soutenir la reprise. En outre, l'OCDE aidera l'Ukraine, par un soutien à la mise en œuvre et une assistance technique, à s'intégrer efficacement dans les forums internationaux et les mécanismes de travail pour le développement des données, l'apprentissage par les pairs et la collaboration dans le domaine de l'éducation, y compris ses propres comités d'orientation et groupes de travail techniques.	Cadre 2017 : "Projet "Regards sur l'éducation  PNRD : Programme-pays et chapitres thématiques  UE : Ch. 28 Éducation  2023 Priorités du gouvernement : réforme des priorités, <a href="https://www.oecd.org/fr/legal/0398">OECD/LEGAL/0398</a>  FMI : N/A
<b>Examen de l'amélioration des marchés financiers et de la gouvernance d'entreprise en vue de la reprise</b>	1,1 MILLION D'EUROS	Comité sur la gouvernance d'entreprise  Comité des marchés financiers,  Comité des assurances et des pensions privées	Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers (NSSMC)  Ministère de l'économie  Banque nationale d'Ukraine  Fonds des biens de l'État	Le développement de marchés de capitaux et d'institutions financières performants sera crucial pour mobiliser les fonds privés et publics nécessaires à une reprise durable de l'Ukraine. Les fonds publics ne suffiront pas à financer la reprise et les besoins de développement futurs. Pour attirer les investissements étrangers indispensables et soutenir la croissance des financements nationaux disponibles, une stratégie de développement des marchés de capitaux publics et privés de l'Ukraine sera d'une importance cruciale. Pour être efficace, cette stratégie doit reposer sur une évaluation complète du cadre juridique, réglementaire et institutionnel actuel de l'Ukraine pour le fonctionnement de ses marchés de capitaux, y compris la mesure dans laquelle il s'aligne sur les normes pertinentes de l'OCDE telles que la Recommandation relative aux Principes de gouvernance d'entreprise, la Recommandation relative aux Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques, la Recommandation sur les Principes fondamentaux de réglementation des pensions privées et la Recommandation pour la bonne conception des régimes de retraite à cotisations définies, et la Recommandation sur la protection des consommateurs de produits financiers. L'Ukraine souffre depuis longtemps de la fragmentation des marchés de capitaux et de la surveillance réglementaire, ce qui se traduit par des transactions sur de multiples marchés qui ne disposent pas de liquidités suffisantes pour fonctionner efficacement. Pour remédier à ces faiblesses, il faudra procéder à une évaluation globale des marchés de capitaux ukrainiens, y compris la nature et le potentiel de cotation des entreprises d'État ainsi que le rôle des investisseurs institutionnels. Il faudra également procéder à une analyse intégrée des questions et exigences susmentionnées, afin d'identifier les réformes nécessaires pour aider l'Ukraine à répondre à ses futurs besoins de financement du secteur public et des entreprises.	Cadre 2017 : Adhésion aux principes de gouvernance d'entreprise et recommandations sur le marché des capitaux  PNRD : conditions préalables fondamentales  UE : Ch. 15 Énergie, Ch. 6 Droit des sociétés  Priorités du gouvernement pour

					<p>2023 : <a href="#">OECD/LEGAL/0414</a></p> <p>FMI : accroître la transparence et les normes de gouvernance d'entreprise</p>
<b>Examen de la politique sociale</b>	300 000 EUR	Groupe de travail sur la politique sociale du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales	Ministère de la politique sociale	<p>En décembre 2022, le ministère ukrainien de la politique sociale a contacté l'OCDE pour demander un renforcement de la coopération avec l'OCDE sur les réformes de la politique sociale, y compris l'inclusion. La première vice-ministre, Daryna Marchak, a déclaré que le système social actuel était inefficace et que le ministère souhaitait demander le soutien de l'OCDE en matière d'expertise. La réforme de la politique sociale est l'avantage comparatif de l'OCDE et sera un élément essentiel des efforts de redressement de l'Ukraine, en particulier pour créer des conditions favorables au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des citoyens ukrainiens qui retournent en Ukraine. L'examen de la politique sociale de l'Ukraine permettra d'établir un diagnostic et de proposer des recommandations pour que les politiques et les institutions relatives au marché du travail, à la formation, à la protection sociale et aux migrations soient en place afin de faciliter l'ajustement économique et de promouvoir une prospérité économique inclusive et durable pour tous.</p>	<p>Cadre 2017 : N/A</p> <p>PNRD : Programme-pays et chapitres thématiques</p> <p>UE : Ch. 19 Politique sociale</p> <p>2023 Priorités du gouvernement : réforme des priorités</p> <p>FMI : filet de sécurité sociale</p>
<b>Examen de la politique de réintégration</b>	500 000 EUR	Groupe de travail sur les migrations	Ministère de la politique sociale, Ministère de la réintégration Ministère de l'économie	<p>Près de 8 millions d'Ukrainiens ont fui vers l'UE et d'autres pays de l'OCDE, tandis que de nombreux autres ont été déplacés à l'intérieur de l'Ukraine. La réussite du retour et de la réintégration des citoyens ukrainiens qui rentrent en Ukraine n'est pas seulement considérée comme un élément central du plan de redressement de l'Ukraine et de la reconstruction en général, mais l'avenir démographique de l'Ukraine en dépend également. Les pays de l'OCDE s'alignent sur l'Ukraine en ce qui concerne la vision de la reconstruction et le rôle des Ukrainiens déplacés dans celle-ci.</p> <p>Un examen de la politique de réintégration de l'OCDE fournira une vue d'ensemble des principales caractéristiques et de la structure de la capacité actuelle de l'Ukraine à soutenir le retour et la réintégration des personnes ukrainiennes déplacées à l'étranger, en soulignant les principaux goulets d'étranglement du processus, et en proposant des mesures et des activités potentielles nécessaires pour faciliter le retour et la réintégration le moment venu.</p>	<p>Cadre 2017 : N/A</p> <p>PNRD : chapitres thématiques</p> <p>UE : Ch. 24 Justice, liberté, sécurité</p> <p>2023 Priorités du gouvernement : N/A</p> <p>FMI : N/A</p>

<b>Examen de l'enseignement et de la formation professionnels</b>	500 000 EUR	Comité des politiques d'éducation	Ministère de l'éducation et des sciences	Un examen de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) en Ukraine s'appuierait sur une expérience et des connaissances approfondies dans le domaine de l'EFP, acquises grâce à une douzaine d'exams de l'EFP réalisés dans la majorité des pays de l'OCDE et dans de nombreux pays non membres, ainsi qu'à des travaux thématiques portant sur divers aspects de l'EFP. L'examen viserait à identifier les besoins en compétences de l'économie ukrainienne et les offres de formation susceptibles d'y répondre au mieux. La reconnaissance des compétences et des qualifications des Ukrainiens qui reviennent d'exil après avoir fui leur pays pendant la guerre augmenterait l'offre de compétences et faciliterait l'accès à l'emploi des réfugiés ukrainiens. La mise en œuvre de cette solution nécessiterait l'établissement d'équivalences entre les qualifications professionnelles en Ukraine et les qualifications professionnelles dans d'autres pays. L'examen portera également sur le potentiel des technologies numériques dans l'offre de formation. Les technologies numériques peuvent pallier les pénuries de personnel et d'équipement auxquelles l'Ukraine sera inévitablement confrontée au cours de la période de reconstruction. Les outils numériques pourraient être utilisés à la fois par les établissements d'EFP et par les employeurs confrontés à des pénuries de compétences pour former leur personnel. Enfin, en s'appuyant sur le projet en cours sur l'EFP dans le contexte de la transition écologique, l'examen aiderait l'Ukraine à élaborer une offre de formation qui prépare les étudiants à des emplois écologiques.	Cadre 2017 : N/A  PNRD : Programme-pays et chapitres thématiques  UE : Ch. 26 Éducation et culture  Priorités du gouvernement pour 2023 : <a href="https://www.oecd.org/fr/legal/0398">OECD/LEGAL/0398</a>  FMI : N/A
<b>Mise en œuvre à long terme (lancement en 2026-2027)</b>					
<b>Examen de la politique agricole</b>	535 000 EUR	Comité de l'agriculture	Ministère de la politique agraire	L'OCDE a publié une édition 2022 du rapport de suivi et d'évaluation des politiques agricoles en collaboration avec l'Ukraine, avec un rapport annuel prévu pour 2023 qui se concentrera sur les efforts politiques visant à renforcer l'adaptation du secteur agricole au changement climatique tout en examinant spécifiquement les réponses politiques à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Nous continuerons à suivre l'évolution des politiques ukrainiennes dans les années à venir.  Lorsque la situation se stabilisera, nous proposerons de procéder à un examen des politiques agricoles de l'OCDE. La nature de cet examen est telle qu'il pourrait être plus utile, non pas dans la phase de reconstruction immédiate, mais dans la phase de redressement (c'est-à-dire que le moment ne serait pas immédiat).	Cadre 2017 : N/A  PNRD : Programme-pays et chapitres thématiques  UE : Ch. 11 Développement agricole et rural  Priorités du gouvernement pour 2023 : <a href="https://www.oecd.org/fr/legal/0428">OECD/LEGAL/0428</a>  FMI : N/A
<b>Examen de la politique en faveur des PME et de l'entreprise en Ukraine</b>	350 000 EUR	Comité sur les PME et l'entrepreneuriat	Ministère de l'économie  Politique du ministère de la culture et de la	L'examen de la politique des PME et de l'esprit d'entreprise en Ukraine fournira une analyse sur mesure et des recommandations au gouvernement national sur la manière d'améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques nationales en matière de PME et d'esprit d'entreprise. Cette analyse repose sur une évaluation des performances des nouvelles et petites entreprises nationales, des conditions-cadres et des réglementations commerciales, ainsi que des programmes ciblés en faveur des PME et de l'esprit d'entreprise dans une perspective internationale. L'étude évaluera les principales forces et faiblesses du paysage politique national	Cadre 2017 : N/A  PNRD : chapitres thématiques

			politique d'information	en matière de PME et d'esprit d'entreprise et formulera des suggestions politiques pour soutenir le développement des PME et de l'esprit d'entreprise aux niveaux national et infranational. Il soutiendra également la mise en œuvre de la recommandation de l'OCDE sur la politique des PME et de l'entrepreneuriat. L'Ukraine participe déjà au Comité des PME et de l'esprit d'entreprise.	UE : Ch. 20 Politique d'entreprise et politique industrielle  Priorités du gouvernement pour 2023 : Stabilité macro-financière et soutien aux entreprises  FMI : N/A
<b>Examen de la politique réglementaire</b>	500 000 EUR	Comité de la politique de réglementation	Service de réglementation de l'État  Ministère de l'économie  Secrétariat du cabinet des ministres de l'Ukraine	L'examen de la politique réglementaire de l'Ukraine permettra d'évaluer les efforts déployés par l'Ukraine pour améliorer la qualité de la réglementation conformément aux recommandations de l'OCDE sur la politique de réglementation et la gouvernance et de partager les bonnes pratiques réglementaires qui peuvent aider à combler les lacunes. L'Ukraine est invitée au Comité de la politique de réglementation sur une base ad hoc en tant qu'invité et a exprimé son intérêt pour le développement du Service national de la réglementation de l'Ukraine avec l'OCDE dans le but d'améliorer la qualité et la stabilité de l'environnement réglementaire, ce qui est conforme aux domaines essentiels du Comité de la politique de réglementation de l'OCDE. L'actuel chef du Service national de réglementation de l'Ukraine, Oleksii Kucher, a dit à la CRP de décembre 2022 que l'Ukraine devienne un membre associé du Comité de l'OCDE et a proposé que l'OCDE procède à un examen de la politique de réglementation en Ukraine. L'Ukraine a mis en œuvre des procédures qui, selon elle, répondent aux exigences des meilleures pratiques internationales en matière de réglementation et cette coopération renforcée donnerait un élan significatif à la mise en œuvre des meilleures pratiques et approches économiques internationales en Ukraine, contribuant ainsi à un redressement économique rapide du pays. L'examen s'appuiera sur les conclusions et les recommandations du rapport de suivi de la réforme de l'administration publique produit par SIGMA en 2023. Tout en se concentrant sur l'analyse de l'état de la situation par rapport aux recommandations de l'OCDE, il se penchera également sur les questions soulevées par le rapport SIGMA et fournira des informations supplémentaires, des exemples de bonnes pratiques internationales et des recommandations additionnelles.	Cadre 2017 : Révision recommandée  PNRD : Programme-pays et chapitres thématiques  UE : Ch. 3 Droit d'établissement et libre prestation de services, Ch. 9 Services financiers, Ch. 10 Transformation numérique et médias, Ch. 15 Énergie  Priorités du gouvernement pour 2023: réformes prioritaires et <a href="https://www.oecd.org/fr/legal/0390">OECD/LEGAL/0390</a>  FMI : N/A

<b>Examen de la politique en matière de migrations de main-d'œuvre</b>	500 000 EUR	Groupe de travail sur les migrations du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales	Ministère de l'économie Ministère de la réintégration Ministère de l'intérieur, Service national des migrations (SMS)	La reconstruction de l'Ukraine après les hostilités sera le plus grand projet économique des temps modernes en Europe, voire dans tous les pays de l'OCDE. Les besoins en main-d'œuvre qui en découleront dépasseront probablement l'offre disponible en Ukraine et des travailleurs étrangers seront nécessaires, au moins temporairement, pour mettre en œuvre le plan de redressement de l'Ukraine, d'autant plus que les perspectives démographiques de l'Ukraine se sont dégradées avec la guerre d'agression de la Russie. Cette étude donnera un aperçu des politiques existantes en matière de migration de main-d'œuvre, évaluera l'applicabilité du système existant pour répondre aux besoins de main-d'œuvre pendant la reconstruction, soulignera les limites et proposera des mesures possibles pour adapter le système de gestion des migrations en Ukraine. L'expérience d'autres pays de l'OCDE dans ce domaine peut être utile et un examen complet et un renforcement du système ukrainien de migration de main-d'œuvre sont nécessaires.	Cadre 2017 : N/A  PNRD : Programme-pays et chapitres thématiques  UE : Ch. 19 Politique sociale et emploi  Priorités du gouvernement pour 2023 : réformes prioritaires  FMI : N/A
<b>Examen des politiques en faveur des secteurs de la culture et de la création</b>	350 000 EUR	Comité de direction du Programme d'action et de coopération concernant la création d'emplois et de développement économique au niveau local (LEED)	Ministère de la culture et de l'information	Le gouvernement ukrainien demande un examen complet pour aider l'Ukraine à ajuster la politique culturelle régionale de l'État pendant la guerre et à la réviser complètement en fonction des besoins établis lors de l'examen dans la période d'après-guerre. L'agression russe a entraîné d'importantes pertes d'infrastructures culturelles et de ressources humaines. Au début de l'année 2023, plus de 1 200 institutions culturelles et 200 édifices religieux avaient été endommagés ou détruits. En outre, environ 10 % (environ 20 000 personnes) du personnel culturel a quitté le secteur : 2/3 de ce nombre sont des personnes déplacées, et 1/3 sont des membres des forces armées. Environ 50 % des institutions culturelles ont été partiellement ou totalement fermées pendant la période de guerre. En 2022, toutes les dépenses de développement ont été transférées au fonds de réserve du budget de l'État pour être réorientées vers les besoins de la défense de l'État. Par ailleurs, l'Ukraine dispose toujours d'un système obsolète d'institutions culturelles datant de l'époque soviétique. Un examen complet aidera l'Ukraine à ajuster les politiques régionales de l'État pour les industries culturelles et créatives et à les réviser en fonction des besoins établis lors de l'examen pour la période d'après-guerre.	Cadre 2017 : N/A  PNRD : Projets relatifs à la politique de la culture et de l'information  UE : Ch. 26 Éducation et culture  Priorités du gouvernement 2023: N/A  FMI : N/A
<b>Activités de renforcement des capacités - à mettre en œuvre tout au long de la période 2023-2027</b>					
<b>Renforcement des capacités pour aider l'Ukraine à attirer des investissements plus nombreux, de meilleure qualité et plus sûrs pour sa reconstruction</b>	200 000 EUR	Comité de l'investissement	Ministère de l'économie  Bureau d'exécution des réformes	Cette activité soutiendra le ministère de l'économie et le bureau de mise en œuvre des réformes (Reforms Delivery Office) dans le renforcement des capacités en termes de mise en œuvre des réformes identifiées dans les précédents examens de la politique d'investissement de l'Ukraine et en veillant à ce que les efforts de reconstruction soient alignés sur les objectifs de durabilité et prennent en compte les risques potentiels pour la sécurité associés à l'investissement dans les infrastructures critiques. UkraineInvest pourrait en outre bénéficier de la vaste expertise en matière d'apprentissage par les pairs du réseau IPA de l'OCDE dans les domaines suivants la promotion et la facilitation des investissements. L'activité consisterait en une série d'ateliers	

			UkraineInvest	organisés par le Secrétariat de l'OCDE et des experts externes, pour couvrir les questions relatives au climat d'investissement, en se concentrant particulièrement sur la promotion et la facilitation de l'investissement, la durabilité, et les mécanismes de contrôle de la sécurité nationale.	
<b>Renforcement des capacités pour améliorer la législation fiscale dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action BEPS et des instruments pertinents de l'OCDE.</b>	350 000 EUR	Comité des affaires fiscales	Ministère des finances	L'Ukraine est membre associé du Cadre inclusif sur le BEPS et a déjà mis en œuvre un certain nombre de recommandations du BEPS. Un certain nombre de ces recommandations sont également incorporées dans la législation fiscale de l'UE par le biais des directives anti-évitement fiscal I et II et sont également liées à des normes et bonnes pratiques spécifiques de l'OCDE sur la fiscalité internationale - tels que le modèle de convention fiscale de l'OCDE (MTC) et les lignes directrices de l'OCDE sur les prix de transfert (TPG), ainsi que les rapports sur l'attribution de bénéfices aux établissements permanents. L'objectif de cette activité est d'aider l'Ukraine à aligner les éléments pertinents de sa législation et de ses politiques fiscales sur les principaux instruments de l'OCDE en matière de fiscalité internationale.	
<b>Formation des fonctionnaires des autorités compétentes sur les questions de fiscalité internationale et de prix de transfert</b>	150 000 EUR	Comité des affaires fiscales	Ministère des finances	Cette activité vise à renforcer la capacité des autorités compétentes à comprendre et à appliquer la législation modifiée en matière de fiscalité internationale et de prix de transfert.	
<b>Renforcement des capacités pour aligner la législation ukrainienne sur les exigences de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption</b>	700 000 EUR	Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales	Agence nationale pour la prévention de la corruption Bureau national de lutte contre la corruption	Ce projet fournira une assistance technique pour combler les lacunes et aligner la législation ukrainienne sur les exigences de la Convention anti-corruption en se concentrant sur un examen de la responsabilité des entreprises pour les délits de corruption, le délit de corruption étrangère et la non-déductibilité fiscale de la corruption étrangère, entre autres domaines. Le projet aidera l'Ukraine à renforcer sa capacité à prévenir, détecter, enquêter et poursuivre la corruption étrangère, et comprendra une série d'activités visant à renforcer l'intégrité des entreprises en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la recommandation anti-corruption de 2021.	
<b>Renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE dans le cadre de l'examen par les pairs de la politique de concurrence de l'Ukraine</b>	160 000 EUR	Comité de la concurrence	Comité antimonopole	Sur la base des conclusions de l'examen par les pairs du droit et de la politique de la concurrence en Ukraine, l'activité fournira une assistance technique ciblée à l'autorité de la concurrence dans un domaine identifié dans l'examen par les pairs, par exemple le contrôle des fusions. En fonction du domaine sélectionné pour le projet et des besoins spécifiques du comité antimonopole, le projet pourrait soutenir l'élaboration de lignes directrices, les examiner sur la base de l'expérience internationale et des normes de l'OCDE et formuler des recommandations pour les mettre en conformité avec les bonnes pratiques internationales. Deux ateliers accompagneraient cette activité, qui pourrait par exemple être une activité de sensibilisation des décideurs politiques, des acteurs du marché et des associations industrielles et de consommateurs.	
<b>Formation aux outils avancés de modélisation nucléaire pour les applications dans les domaines de</b>	150 000 EUR	Agence pour l'énergie nucléaire (AEN)	Ministère de l'énergie Energoatom	Cette activité fournira une formation sur les systèmes avancés de modélisation nucléaire pour les professionnels en début de carrière ainsi que les étudiants en Ukraine (appliquée à la physique des réacteurs, au blindage, à la dosimétrie, à la criticité/sécurité, à la médecine nucléaire, en fonction des besoins immédiats de l'Ukraine). Des formations en personne et virtuelles, utilisant les plateformes d'apprentissage en ligne de l'AEN, peuvent être organisées, mais les logiciels les plus complexes nécessitent une formation en personne	



<b>l'énergie et de la sécurité nucléaires</b>				sous la supervision directe d'experts chevronnés hébergés par l'AEN. Des contenus en ukrainien pourraient être préparés pour certains matériels de formation.	
<b>Activités de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des recommandations sur l'égalité des genres et l'intégration de la dimension de genre</b>	180 000 EUR	Comité de gouvernance publique  Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales  Commission sur les PME et l'entrepreneuriat	Commissaire du gouvernement chargé de la politique d'égalité des genres  Secrétariat du cabinet des ministres de l'Ukraine	L'OCDE organisera quatre ateliers sur les questions de genre afin d'aider le gouvernement ukrainien, en particulier le commissaire gouvernemental à la politique de genre, à faire progresser la mise en œuvre des Recommandations sur l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat et sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique et à soutenir davantage l'intégration de l'optique de genre dans les politiques. En s'inspirant de certains des principaux piliers des recommandations, l'OCDE propose de mettre l'accent sur les thèmes suivants : Politiques et pratiques favorisant la participation des femmes au marché du travail et un partage plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes, Politiques et pratiques visant à réduire l'écart salarial discriminatoire entre les genres et à favoriser la représentation des femmes aux postes de direction dans l'emploi privé, Politiques et pratiques en place pour soutenir l'esprit d'entreprise des femmes/réduire l'écart entre les genres dans l'activité entrepreneuriale et Cadres, outils et approches pour intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques. Un atelier sur la violence fondée sur le genre serait également organisé, en utilisant le matériel pertinent de l'OCDE, tel que Supporting Lives Free from Intimate Partner Violence (Soutenir les vies libres de la violence des partenaires intimes). Cet aspect est considéré par les adhérents actuels comme la première priorité en matière d'égalité des genres, et restera certainement une priorité en Ukraine pendant la période de redressement d'après-guerre. En outre, pour le soutien relatif à la Recommandation de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique, l'OCDE peut organiser une visite d'étude dans un pays pair de l'OCDE et un atelier technique sur des domaines d'intérêt sélectionnés relatifs à une mise en œuvre et une intégration plus forte de l'égalité des genres, identifiés en collaboration avec les autorités ukrainiennes.	
<b>Renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE liés à l'examen national des entreprises publiques en Ukraine</b>	160 000 EUR	Groupe de travail sur l'actionnariat public et la privatisation	Ministère de l'économie  Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers (NSSMC)	Les gouvernements ukrainiens successifs ont déclaré que l'un des objectifs de la réforme des entreprises d'État était d'aligner les pratiques nationales avec la Recommandation sur les Principes directeurs sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques. L'examen 2021 de l'Ukraine au regard des lignes directrices sur les entreprises d'État a donné lieu à des recommandations détaillées concernant les domaines de réforme prioritaires. Sur cette base, le projet fournira une assistance technique ciblée aux autorités compétentes pour mettre en œuvre les meilleures pratiques convenues au niveau international dans des domaines tels que la centralisation de l'exercice des pratiques de propriété de l'État, le renforcement de la responsabilité par une plus grande transparence dans la définition et le suivi des objectifs de l'entreprise, l'amélioration de la divulgation au niveau de l'entreprise et de l'ensemble du gouvernement, ainsi que la professionnalisation et le renforcement de l'autonomie des conseils d'administration des entreprises d'État.	
<b>Renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'OCDE <i>Rebuilding Ukraine by Reinforcing Regional and Municipal Governance</i> -</b>	350 000 EUR	Comité des politiques de développement régional	Ministère du développement, des communautés, des territoires et du développement des infrastructures	Cette activité de renforcement des capacités aidera l'Ukraine à mettre en œuvre les recommandations politiques du rapport 2022 de l'OCDE par le biais d'une série de documents politiques soigneusement ordonnés sur des questions telles que la planification stratégique du développement régional, le financement de la reconstruction des infrastructures dans les régions et les villes et la gestion post-catastrophe dans les régions et les villes, ainsi que six ateliers et classes de maître avec les autorités nationales et infranationales. Ces activités renforceront la capacité de tous les niveaux de gouvernement à concevoir, mettre en œuvre et contrôler les projets de reconstruction et de redressement infranationaux, et à gérer les investissements publics. Parmi les résultats escomptés, le gouvernement ukrainien a clairement établi la voie à suivre pour mettre à jour la politique régionale de l'État et la stratégie nationale de développement régional, ainsi que pour introduire/proposer des ajustements à la loi sur le budget de l'État afin d'accroître la capacité de collecte de	

"Reconstruire l'Ukraine en renforçant la gouvernance régionale et municipale".				recettes des gouvernements autonomes locaux. En outre, les travaux aideraient l'Ukraine à aligner davantage ses politiques sur les instruments phares de l'OCDE, notamment la <i>Recommandation sur l'efficacité de l'investissement public à tous les niveaux de gouvernement</i> , à laquelle l'Ukraine a adhéré en 2018, et à soutenir l'alignement dès le début sur une recommandation proposée sur les principes pour la politique de développement régional (en cours d'élaboration en février 2023). Il aiderait également l'Ukraine à s'aligner sur les normes, principes et pratiques de l'Union européenne (UE), par exemple ceux liés à l'autonomie locale, à la bonne gouvernance et à la politique régionale, soutenant ainsi son processus d'adhésion à l'UE.	
<b>Renforcement des capacités de suivi et de gestion des flux d'aide au développement et d'aide humanitaire pour le redressement de l'Ukraine</b>	500 000 EUR	Comité d'aide au développement	Secrétariat du cabinet des ministres de l'Ukraine	Étant donné que des montants considérables d'aide sont acheminés vers le redressement de l'Ukraine, il est important que le gouvernement ukrainien dispose de moyens efficaces pour suivre, coordonner et gérer l'aide reçue et renforcer la transparence et la responsabilité de la manière dont l'argent de l'aide est dépensé, afin de s'assurer qu'il parvient à ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit d'une priorité absolue pour le gouvernement ukrainien, qui s'inscrit dans le droit fil du Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide. L'OCDE, en utilisant les données, les méthodologies associées et les définitions du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD et du Soutien public total au développement durable (SPTD), est bien placée pour répondre aux besoins de l'Ukraine en matière de gestion de l'aide, en particulier la plateforme déjà établie, qui met fortement l'accent sur la transparence et fournit des informations actualisées sur les engagements et les décaissements de l'aide. Le projet aidera également l'Ukraine à élaborer des orientations sur la distinction et les liens entre la coopération au développement et l'aide humanitaire. Il permettra également d'obtenir des informations non seulement sur le soutien des membres de l'OCDE, mais aussi sur celui des institutions multilatérales et des fournisseurs de coopération au développement en dehors de l'OCDE.	
<b>Coordination générale tout au long de la période 2023-2027</b>					
<b>Coordination du Programme-pays pour l'Ukraine</b>	1 M EUR	Direction des relations mondiales et de la coopération	Comité des relations extérieures	Rendre compte au CER, au Conseil et aux délégations selon les besoins, assurer la liaison avec le LEG, le PBF et les services généraux pour la préparation, la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur le programme, veiller à l'alignement sur les résultats escomptés, coordonner les contributions avec d'autres organisations internationales et soutenir le travail thématique sur le fond et avec l'engagement des parties prenantes. Le travail est soutenu par l'unité GRC Ukraine à Paris en étroite coordination avec l'équipe du bureau de liaison de l'OCDE en Ukraine à Kyiv.	
<b>ESTIMATION DU COÛT TOTAL : 16 500 000 EUROS</b>					

## Section 2 : Formes potentielles de partenariat dans les organes de l'OCDE

Priorités à court terme		
Corps	Forme de partenariat, potentiel ou effectif <sup>13</sup>	Organismes gouvernementaux ukrainiens associés
Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales	Invité potentiel	Ministère de la politique sociale, ministère de l'économie
Comité sur la gouvernance d'entreprise et groupe de travail sur l'actionnariat public et la privatisation	Invité potentiel pour la CCG ; participant potentiel pour le WPSOPP (déjà invité)	Ministère de l'économie, Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers, Fonds des biens de l'État
Comité des politiques d'éducation	Invité	Ministère de l'éducation et des sciences
Comité de l'agriculture	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère de la politique agricole et de l'alimentation
Comité des politiques d'environnement	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère de l'écologie et des ressources naturelles
Comité de la concurrence	Associé potentiel (demandé, déjà participant)	Comité antimonopole
Comité de la politique de réglementation	Participant potentiel (déjà invité)	Service de réglementation de l'État
Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales	Associé potentiel (déjà participant)	Groupe de travail interministériel sous l'égide du Bureau du Président
Comité de la gouvernance publique	Associé potentiel (déjà participant)	Ministre du Cabinet des ministres de l'Ukraine, Agence ukrainienne de la fonction publique, Secrétariat du Cabinet des ministres de l'Ukraine
Comité d'investissement	Déjà associé (aux réunions relatives à la déclaration d'investissement, au groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises)	Ministère de l'économie
Comité des politiques de développement régional	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère des communautés, des territoires et du développement des infrastructures
Comité de direction du Programme de recherche en collaboration : systèmes agricoles et alimentaires durables	Membre potentiel	Ministère de l'agriculture ou autre ministère compétent ou institut de recherche compétent
Comité des pêcheries	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine Agence publique pour l'amélioration de la pêche en Ukraine
Comité de la politique de l'économie numérique	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère de la transformation numérique

<sup>13</sup> Si elle figure déjà sur la liste des invités ou est un participant/associé, l'Ukraine s'efforcera d'approfondir la coopération par le biais d'une participation accrue.

Priorités à moyen terme		
Corps	Forme de partenariat, potentiel ou effectif <sup>14</sup>	Organismes gouvernementaux ukrainiens associés
Comité des statistiques et de la politique statistique	Participant potentiel (déjà invité sauf pour le GT sur les statistiques des investissements internationaux)	Service des statistiques de l'État
Comité de la santé	Invité potentiel	Ministère de la santé
Comité des affaires fiscales et ses organes subsidiaires	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère des finances
Comité des produits chimiques et de la biotechnologie	Invité potentiel	Ministère de l'écologie et des ressources naturelles
Comité de direction de l'Agence pour l'énergie nucléaire et tous ses organes subsidiaires	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère de l'énergie
Commission de la politique à l'égard des consommateurs	Invité potentiel	Service national pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs Ministère de l'économie
Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation du comité commercial	Participant potentiel (déjà invité)	Ministère de l'économie
Commission de l'industrie, de l'innovation et de l'esprit d'entreprise et son groupe de travail sur l'analyse industrielle	Invité potentiel	Ministère des industries stratégiques
Comité de la politique scientifique et technologique et ses organes subsidiaires	Invité potentiel (déjà invité dans le groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie)	Ministère de l'éducation et des sciences
Groupe de travail sur les migrations	Invité potentiel	Ministère de la politique sociale Ministère de la réintégration Ministère de l'économie Service national des migrations

<sup>14</sup> Si elle figure déjà sur la liste des invités ou est un participant/associé, l'Ukraine s'efforcera d'approfondir la coopération par le biais d'une participation accrue.

Section 3 : Adhésion aux instruments de l'OCDE		
Priorités à court terme (2023-2024)		
Instrument juridique	Statut	Composante(s) du gouvernement ukrainien responsable(s)
Recommandation relative au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif <a href="#">[OCDE/LEGAL/0427]</a> .		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles
Recommandation sur le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables <a href="#">[OCDE/LEGAL/0428]</a> .		Ministère de la Politique agricole et alimentaire
Recommandation du Conseil sur l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat <a href="#">[OCDE/LEGAL/0398]</a> .		Vice-première ministre chargée de l'Intégration européenne et euro-atlantique Secrétariat du Cabinet des ministres Ministère de la Politique sociale
Recommandation relative aux Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques <a href="#">[OCDE/LEGAL/0414]</a> .	Décision en attente	Ministère de l'Économie Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers Fonds des biens de l'État Service d'audit public de l'Ukraine
Recommandation sur la gouvernance des infrastructures <a href="#">[OCDE/LEGAL/0460]</a>		Ministère du Développement des communautés, des territoires et des infrastructures
Recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires <a href="#">[OCDE/LEGAL/0390]</a>		Service de réglementation de l'État
Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales <a href="#">[OCDE/LEGAL/0144]</a> et instruments juridiques connexes	Adhérent - dans l'attente de la confirmation de l'achèvement de la procédure nationale.	Ministère de l'Économie
Recommandation sur la neutralité concurrentielle <a href="#">[OECD/LEGAL/0462]</a>		Comité antimonopole
Recommandation sur les principes pour l'élaboration des politiques de l'Internet <a href="#">[OECD/LEGAL/0387]</a>		Ministère de la Transformation numérique Commission nationale pour la régulation par l'État des communications électroniques, du spectre des radiofréquences et de la fourniture de services postaux (NCEC)
Déclaration sur la croissance verte <a href="#">[OECD/LEGAL/0374]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles
Recommandation relative à la politique à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat <a href="#">[OECD/LEGAL/0473]</a>		Ministère de l'Économie
Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement <a href="#">[OECD/LEGAL/0343]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles

Priorités à moyen terme (2025-2026)		
Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales <a href="#">[OCDE/LEGAL/0293]</a> et instruments juridiques associés.	L'Ukraine demandera l'adhésion à la Convention après examen	Bureau national anti-corruption de l'Ukraine (NABU) Agence nationale pour la prévention de la corruption
Recommandation sur l'intégrité publique <a href="#">[OCDE/LEGAL/0435]</a>	L'Ukraine demandera l'adhésion à la recommandation après examen	Agence nationale pour la prévention de la corruption
Recommandation sur la lutte contre les soumissions concertées dans les marchés publics <a href="#">[OCDE/LEGAL/0396]</a>		Ministère de l'Économie, Comité antimonopole, Service d'audit public de l'Ukraine
Recommandation sur les services d'itinérance mobile internationale <a href="#">[OCDE/LEGAL/0388]</a> .		Commission nationale pour la régulation par l'État des communications électroniques, du spectre des radiofréquences et de la fourniture de services postaux (NCEC) Ministère de la Transformation numérique
Recommandation sur l'authentification électronique <a href="#">[OCDE/LEGAL/0353]</a>		Ministère de la Transformation numérique
Recommandation relative aux Principes de gouvernance d'entreprise <a href="#">[OCDE/LEGAL/0413]</a> .		Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers Ministère de l'Économie Fonds des biens de l'État
Recommandation relative aux Lignes directrices sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les entreprises publiques <a href="#">[OCDE/LEGAL/0451]</a> .		Ministère de l'Économie, Agence nationale pour la prévention de la corruption
Recommandation concernant les Lignes directrices sur les politiques d'investissement des pays d'accueil relatives à la sécurité nationale <a href="#">[OCDE/LEGAL/0372]</a>		Ministère de l'Économie Fonds des biens de l'État
Recommandation sur les pratiques de financement soutenable et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public <a href="#">[OCDE/LEGAL/0442]</a> .		Ministère de l'Économie
Recommandation sur l'évaluation d'impact sur la concurrence <a href="#">[OCDE/LEGAL/0455]</a>		Comité antimonopole
Recommandation concernant une action efficace contre les ententes injustifiables <a href="#">[OCDE/LEGAL/0452]</a>		Comité antimonopole
Recommandation concernant la coopération internationale dans le cadre des enquêtes et procédures portant sur des affaires de concurrence <a href="#">[OCDE/LEGAL/0408]</a>		Comité antimonopole
Recommandation sur le contrôle des fusions <a href="#">[OCDE/LEGAL/0333]</a>		Comité antimonopole

Recommandation concernant la séparation structurelle dans les secteurs réglementés <a href="#">[OCDE/LEGAL/0310]</a> .		Comité antimonopole, Commission nationale de régulation de l'énergie et des services publics Commission nationale pour la régulation par l'État des communications électroniques, du spectre des radiofréquences et de la fourniture de services postaux (NCEC)
Recommandation relative à des Principes de haut niveau sur la protection financière des consommateurs <a href="#">[OCDE/LEGAL/0394]</a> .		Banque nationale d'Ukraine (NBU) Ministère des Finances Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers (NSSMC)
Recommandation sur la protection des consommateurs dans le domaine du crédit à la consommation <a href="#">[OCDE/LEGAL/0453]</a>		Banque nationale d'Ukraine (NBU) Ministère des Finances
Recommandation sur les marchés publics <a href="#">[OCDE/LEGAL/0411]</a> .		Ministère de l'Économie Service d'audit public de l'Ukraine
Recommandation à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption <a href="#">[OECD/LEGAL/0431]</a>		Agence nationale pour la prévention de la corruption
Recommandation sur la gouvernance des données de santé <a href="#">[OECD/LEGAL/0433]</a>		Ministère de la Santé, ministère de la Transformation numérique
Recommandation sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale <a href="#">[OCDE/LEGAL/0472]</a>		Ministère de la Politique sociale
Recommandation sur les bonnes pratiques de gestion des dépenses publiques d'environnement <a href="#">[OCDE/LEGAL/0345]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'information environnementale et les rapports sur l'environnement <a href="#">[OCDE/LEGAL/0471]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles et ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur la prévention et le contrôle intégrés de la pollution <a href="#">[OCDE/LEGAL/0256]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles et ministère de l'économie
Recommandation du Conseil sur la gestion écologique des déchets <a href="#">[OCDE/LEGAL/0329]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles et ministère de l'Économie
Recommandation du Conseil sur l'eau <a href="#">[OCDE/LEGAL/0434]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles
Recommandation du Conseil sur la lutte contre le commerce illégal de pesticides <a href="#">[OECD/LEGAL/0446]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles et ministère de la Politique agricole et de l'Alimentation
Décision-Recommandation sur l'examen systématique des produits chimiques existants <a href="#">[OECD/LEGAL/0232]</a>		Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles, ministère de l'Économie
Recommandations sur la sécurité numérique : Recommandations sur la sécurité numérique des activités critiques <a href="#">[OECD/LEGAL/0456]</a> ; Recommandation du Conseil sur la gestion du risque de sécurité numérique <a href="#">[OECD/LEGAL/0479]</a> ; Recommandation du Conseil sur les stratégies nationales de sécurité numérique <a href="#">[OCDE/LEGAL/0480]</a>	L'Ukraine demandera l'adhésion aux recommandations	Ministère de la Transformation numérique

Recommandation sur la connectivité à haut débit <a href="#">[OCDE/LEGAL/0322]</a> .	L'Ukraine demandera l'adhésion à la recommandation	Ministère de la Transformation numérique Commission nationale pour la régulation par l'État des communications électroniques, du spectre des radiofréquences et de la fourniture de services postaux (NCEC)
Priorités à long terme (2027 et au-delà)		
Décision du Conseil adoptant le Code de la libération des mouvements de capitaux <a href="#">[OCDE/LEGAL/0002]</a>		Banque nationale d'Ukraine (NBU) Ministère des Finances Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers
Décision du Conseil adoptant le Code de la libération des opérations invisibles courantes <a href="#">[OCDE/LEGAL/0001]</a>		Banque nationale d'Ukraine (NBU) Ministère des Finances
Recommandation sur la sécurité des produits de consommation <a href="#">[OCDE/LEGAL/0459]</a>		Ministère de l'Économie Service national pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs
Recommandation sur la protection du consommateur dans le contexte du commerce électronique <a href="#">[OCDE/LEGAL/0422]</a> .		Ministère de l'Économie Service national pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs
Recommandation concernant des Lignes directrices régissant la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales transfrontières frauduleuses et trompeuses <a href="#">[OCDE/LEGAL/0317]</a> .		Ministère de l'Économie Service national pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs
Recommandation concernant les bonnes pratiques statistiques <a href="#">[OCDE/LEGAL/0417]</a>		Service des statistiques de l'État
Déclaration sur le futur de l'économie Internet (« La Déclaration de Séoul ») <a href="#">[OECD/LEGAL/0366]</a>		Ministère de la Transformation numérique
Recommandation sur le processus d'élaboration des politiques publiques en matière de consommation <a href="#">[OECD/LEGAL/0403]</a>		Ministère de l'Économie Service national pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs
Recommandation sur le règlement des litiges de consommation et leur réparation <a href="#">[OECD/LEGAL/0356]</a>		Ministère de l'Économie Service national pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs
Recommandation concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle <a href="#">[OCDE/LEGAL/0278]</a>		Service de réglementation de l'État
Recommandation relative aux licences sur les inventions génétiques <a href="#">[OCDE/LEGAL/0342]</a>		Ministère de l'Éducation et des Sciences
Recommandation relative aux Lignes directrices pour les prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier <a href="#">[OCDE/LEGAL/0340]</a> .		Ministère de l'Éducation et des Sciences Agence nationale pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur
Recommandation sur la culture financière <a href="#">[OECD/LEGAL/0461]</a>		Banque nationale d'Ukraine Ministère de l'Éducation et des Sciences Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers
Recommandation sur le gouvernement ouvert <a href="#">[OCDE/LEGAL/0438]</a> .		Secrétariat du Cabinet des ministres



Recommandation relative à un accès élargi et une exploitation plus efficace concernant les informations du secteur public <a href="#">[OCDE/LEGAL/0362]</a>		Ministère de la Culture et de la Politique d'information Secrétariat du Cabinet des ministres
Recommandation sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique <a href="#">[OCDE/LEGAL/0445]</a> .		Secrétariat du Cabinet des ministres Agence nationale ukrainienne de la fonction publique
Recommandation sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique <a href="#">[OCDE/LEGAL/0418]</a> .		Vice-première ministre chargée de l'Intégration européenne et euro-atlantique Secrétariat du Cabinet des ministres Ministère de la Politique sociale
Recommandation du Conseil concernant le Modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune <a href="#">[OCDE/LEGAL/0292]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'octroi et la conception de crédits d'impôt fictifs dans le cadre de conventions fiscales <a href="#">[OCDE/LEGAL/0291]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil concernant les dérogations aux conventions fiscales <a href="#">[OCDE/LEGAL/0253]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil concernant la suppression des doubles impositions en matière d'impôts sur les successions et les donations <a href="#">[OCDE/LEGAL/0195]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables, telle que modifiée <a href="#">[OCDE/LEGAL/0368]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur la détermination des prix de transfert entre entreprises associées, telle que modifiée <a href="#">[OCDE/LEGAL/0279]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'évasion et la fraude fiscales <a href="#">[OCDE/LEGAL/0158]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'application de la taxe sur la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services aux échanges internationaux de services et de biens incorporels <a href="#">[OCDE/LEGAL/0430]</a> .		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale <a href="#">[OCDE/LEGAL/0407]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'utilisation du modèle de mémorandum d'accord de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements à des fins fiscales <a href="#">[OCDE/LEGAL/0309]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'utilisation des numéros d'identification fiscale dans un contexte international <a href="#">[OCDE/LEGAL/0287]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil concernant un accord modèle OCDE pour entreprendre des contrôles fiscaux simultanés <a href="#">[OCDE/LEGAL/0269]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur l'application des propositions figurant dans le rapport de 1998 sur la concurrence fiscale dommageable <a href="#">[OCDE/LEGAL/0305]</a>		Ministère des Finances

Recommandation du Conseil sur la lutte contre la concurrence fiscale dommageable <a href="#">[OCDE/LEGAL/0297]</a> .		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil sur les Dix principes mondiaux pour lutter contre la délinquance fiscale <a href="#">[OECD/LEGAL/0469]</a>		Ministère des Finances
Recommandation du Conseil en vue de faciliter la coopération entre les autorités fiscales et les autorités répressives pour lutter contre les délits graves <a href="#">[OECD/LEGAL/0384]</a>		Ministère des Finances